

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Lettre du Roi au Premier Ministre au sujet de la politique économique internationale. — La question des ventes avec primes dans le commerce de détail, par M. Georges De Leener. — La situation économique de la Belgique (mars-avril-mai 1932). — Chronique : Avoirs et engagements des banques à l'étranger. La société privée à responsabilité limitée. Les droits en matière de fusion de sociétés. — Statistiques.

LA LETTRE DU ROI AU PREMIER MINISTRE, AU SUJET DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Le Roi a envoyé à M. Renkin, à Lausanne, la lettre suivante :

Palais de Bruxelles, 17 juin 1932.

Mon cher Premier Ministre,

Depuis que la guerre a pris fin, tous les experts que les gouvernements ont consultés ont invariablement exprimé l'avis que la prospérité des peuples et leurs relations pacifiques sont subordonnées à une plus grande liberté dans la circulation des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre.

Depuis que la crise fait sentir ses effets, les recommandations des hommes compétents sont devenues de plus en plus pressantes.

Malheureusement ces graves avertissements n'ont pas été écoutés.

Chaque Etat agissant isolément a mis en œuvre tous les moyens dont il disposait pour soustraire l'économie nationale aux effets de la crise. Par l'accroissement incessant des droits de douane, par des surtaxes, des prohibitions, des contingentements, par le contrôle du commerce des devises, il semble que l'on se soit appliqué presque partout à réduire les importations. Il en est résulté une contraction inévitable des exportations.

Les conséquences de cette politique de restrictions ont été néfastes. Elle a abouti, pour reprendre l'expression du comité financier de la Société des Nations, à « l'étranglement du commerce international ».

Depuis trois ans, la valeur des échanges internationaux s'est réduite de moitié et cette réduction, on le sait, n'est due que partiellement à la baisse des prix. Les Etats dont les débouchés extérieurs se resserraient n'ont d'ailleurs point trouvé de compensations sur le marché national; la capacité de consommation de celui-ci va diminuant. Pendant la même période de trois ans, le nombre de chômeurs a doublé.

La preuve est définitivement faite qu'aucun pays n'est en état par le jeu de ses propres forces de détourner en sa faveur le cours de l'évolution économique. Seule une action concertée des Etats dans le sens de la solidarité internationale pourrait porter remède aux maux profonds dont souffre le monde.

Il est temps que cette solidarité s'affirme autrement que par des discours.

Il me paraît que la Belgique ne devrait pas hésiter à prendre dans cet ordre d'idées les initiatives que les circonstances paraîtraient commander et à s'assurer à cette fin le concours des Etats qui comme notre pays seraient profondément pénétrés de la nécessité d'un changement de politique économique.

Je sais, mon cher Premier Ministre, que mes préoccupations sont les vôtres et celles de tout le gouvernement. Je compte sur vous et sur vos collègues pour aviser aux mesures que réclame une situation de plus en plus angoissante.

Croyez-moi toujours, mon cher Premier Ministre,

Votre très affectionné,
(s.) ALBERT.

La lettre du Roi des Belges au Premier Ministre a hâté une initiative intéressante de l'Union belgo-luxembourgeoise et des Pays-Bas. Les délégués à Lausanne des trois pays ont paraphé un accord d'une durée de cinq ans, par lequel les intéressés s'engagent à ne pas aggraver, l'un vis-à-vis de l'autre, les dispositions douanières en vigueur, sauf pour des raisons d'ordre phytopathologique. En outre, les signataires de l'accord s'engagent à abaisser de 10 p. c. par an le montant des droits en vigueur, pour les amener à 50 p. c. des droits actuels à l'expiration de la convention. Les réductions effectuées ne ramèneront toutefois pas les droits ad valorem en dessous de 8 p. c. pour les produits manufacturés et de 4 p. c. pour les produits semi-manufacturés. Les signataires de l'accord ont marqué leur volonté de réagir contre les tendances actuelles du nationalisme économique en déclarant que la nouvelle convention est ouverte à tous les Etats qui voudraient en faire partie. La lettre du Roi et la convention paraphée à Lausanne ont suscité un intérêt considérable tant dans le pays qu'à l'étranger et elles ont fait naître des espoirs qu'il faut souhaiter voir se réaliser.

LA QUESTION DES VENTES AVEC PRIMES DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles

On sait que le Gouvernement belge a institué la Commission de la Vie Chère, à l'effet d'étudier toutes les circonstances de nature à renchérir le coût de la vie en Belgique ou à en contrarier la baisse, ainsi qu'à l'effet de formuler toutes propositions reconnues opportunes en matière de diminution du coût de l'existence.

Les causes les plus diverses susceptibles de grever le coût de la distribution des marchandises jusqu'à leur vente au consommateur par le détaillant méritent de retenir l'attention à cet égard. Parmi plusieurs de ces influences susceptibles de contrarier la vie à bon marché, nous considérerons spécialement, dans cette étude, la pratique des primes, qui s'est beaucoup répandue, depuis quelque temps surtout, dans le petit commerce de détail en Belgique.

* * *

De la façon la plus générale, on peut caractériser la vente avec primes comme comprenant l'octroi au client, contre paiement de la marchandise, d'un avantage supplémentaire, que celui-ci soit immédiat ou différé et qu'il soit réglé tôt ou tard en nature ou en espèces.

La vente avec primes constitue donc une très large pratique. Elle comprend des formes de vente telles que le système des prix par deux, dans lequel le client achetant deux unités et payant pour ces deux unités de marchandises en obtient une troisième par surcroît. Elle comprend aussi l'usage des coupons-primes constitués par des timbres remis à l'acheteur et lui conférant certains droits dans des conditions déterminées. Elle peut comprendre jusqu'à l'avantage procuré à l'acheteur en lui fournissant sans supplément de prix un objet de plus ou moins de valeur, tel, par exemple, un panier contenant la marchandise dont il a fait l'emplette.

Pareilles pratiques sont susceptibles d'avoir des retentissements notables sur la question des prix de détail dans notre pays. Il est évident que, si le détaillant n'accordait pas à l'acheteur, en plus de sa marchandise, une prime représentant en valeur quelques pour-cent de son prix, ce serait d'autant de pour-cent que

ce prix pourrait être réduit. Sans doute, cette réduction ne serait-elle pas immédiate. On nous objectera que la valeur de la prime est prélevée par le détaillant sur son bénéfice et qu'il comprime celui-ci en proportion; mais, la concurrence aidant, il arriverait certainement qu'avec le temps, le prix de vente au détail serait diminué de tout ou partie des primes dont la valeur serait économisée. Si même la réduction consentie de ces prix n'était que de 5 p. c., ce serait déjà relativement beaucoup au point de vue de l'influence des prix de détail sur les salaires et sur les conjonctures économiques de notre industrie. Il semble d'ailleurs que la proportion du coût de la prime à la valeur de la marchandise soit souvent supérieure.

Dans notre pays, peut-être plus que partout ailleurs, le problème est gros de conséquences en raison de la place que l'index des prix de détail a prise dans la régularisation des conditions de travail et des conditions de l'industrie. Les salaires de nombreuses catégories de nos ouvriers industriels et même de tous les ouvriers de nos plus importantes industries sont réglés par des conventions basées sur le niveau de l'index des prix de détail. Or, cet index est exposé à être, dans une certaine mesure, faussé par l'octroi des primes. En effet, on peut craindre que les prix relevés pour diverses marchandises par les agents préposés au service de l'établissement de l'index soient en réalité grossis par le fait du coût de la prime à laquelle l'achat donne droit. Dans ce cas, les prix de ces marchandises tendraient à être inférieurs à leurs prix actuels si la vente n'était accompagnée de primes et tout l'index en serait influencé favorablement à la baisse (1). Les articles intervenant dans le calcul de l'index, dont les prix sont susceptibles d'être indirectement majorés par le fait des primes accordées spécialement à leurs acheteurs, sont le café, la cancorée et la margarine; mais il faut surtout tenir compte de l'influence indirecte des coupons-primes dont la charge obère la vente de tous les articles de nombreux commerces de détail, particulièrement les commerces de comestibles: viande et épicerie, et des articles de

(1) Les services compétents assurent cependant qu'aucune qualité des produits relevés à l'index n'est vendue avec prime.

ménage en général, comme savon, torchons, brosses et allumettes, pour ne citer que des articles intervenant à l'index des prix de détail.

* * *

Un jugement sage ne pourrait être porté sur la question des ventes avec primes, sans prendre en considération leurs principales modalités avec les particularités et les différences essentielles qu'elles comportent. Des primes directes en nature sont accordées sous la forme de l'octroi gratuit d'un objet joint à la marchandise, quelle que soit l'importance de l'achat. Par exemple, un paquet de poudre à blanchir pour la lessive est accompagné d'un objet tel qu'un gant hygiénique. Plus souvent, l'octroi de la prime est subordonné à l'achat d'une certaine quantité d'une même marchandise soit en une, soit en plusieurs fois. C'est ainsi que l'achat de six verres de confiture procure le droit à un pot à bière. La vente de certains chocolats, comme de certaines cigarettes, donne lieu à distribution de cartons-primes contenus dans les emballages et, sur présentation d'un certain nombre de ces cartons-primes, les acheteurs ont droit à un objet constituant un cadeau apparent. Rappelons en outre les primes constituées par les ventes de 3 pour 2, c'est-à-dire la vente de trois objets au prix de deux ou par les ventes avec une unité supplémentaire gratuite pour l'achat d'une douzaine, ainsi que les primes constituées par un objet tel que panier, verre, coupe, flacon, etc... abandonné apparemment à titre gratuit à l'acquéreur de la marchandise qu'ils contiennent.

Plus intéressantes sont les dispositions imaginées dans les systèmes de timbres-primes institués à l'intervention d'entreprises spéciales, notamment certaines sociétés, qui n'ont pas d'autre objet commercial. Ces entreprises vendent aux détaillants les timbres-primes en général à 25 francs le mille, soit 2 1/2 centimes pièce. Les détaillants les distribuent à leurs acheteurs au prorata du montant de leurs achats et dans des proportions de 1, 2, 3 ou même davantage par franc pour tout achat dépassant le montant minimum d'un franc. Les clients de ces détaillants collectionnent ces timbres et les collent dans un carnet *ad hoc* qui leur procure des avantages divers après avoir été régulièrement rempli. Dans certains cas, le détenteur de pareil carnet, se présentant au siège de la société émettrice des timbres-primes, obtient de pouvoir choisir dans un dépôt de marchandises diverses, un article de son choix qu'il reçoit contre remise de son carnet. Pour nombre de ces marchandises, il est indispensable de présenter plusieurs carnets. Selon une autre modalité, le carnet dûment rempli est repris contre paiement en espèces aux guichets de la société émettrice. D'autres dispositions règlent l'emploi de ces carnets en paiement d'achats de marchandises quelconques dans certains grands magasins ou en paiement d'achats, par exemple, de denrée alimentaires chez tous les commerçants participant à la distribution des mêmes timbres-primes.

Les variétés de combinaisons de timbres-primes ou de primes directes en nature sont infinies. Elles offrent

matière à l'ingéniosité des commerçants soucieux de se gagner et conserver une clientèle nombreuse. L'infinité de ces combinaisons n'est pas une des moindres difficultés du problème des ventes avec primes.

* * *

L'intérêt de la question des ventes avec primes est en grande partie la conséquence d'abus graves auxquels elles se prêtent. Des cas typiques ont été produits à cet égard devant la Commission de la vie chère. On a rapporté le fait de vente de poudre à blanchir vendue en paquets d'un demi-kilogramme au prix de fr. 2.25 avec une boîte de poudre de riz comme prime. La marchandise vaut 60 centimes. Il reste donc fr. 1,65 pour la prime. Autre cas analogue : il s'agit de la vente d'une autre poudre à blanchir dont le prix de détail est de 2 francs. Elle est accompagnée d'une prime consistant en un gant de toilette qui s'achète dans le commerce fr. 2,95 les 6 pièces, soit environ 50 centimes pièce. Or, la poudre en question vendue 2 fr. vaut en vrac 60 centimes. La prime reviendrait ainsi à fr. 1,40 pour une valeur réelle de 50 centimes.

L'usage des primes s'est particulièrement développé en Belgique dans la vente au détail du café torréfié. A ce sujet, on signale que dans telle ville, du café est vendu à 20 francs le kg., mais que l'achat à ce prix donne droit à une prime consistant en un demi-litre de liqueur. Ailleurs, l'achat d'un kilogramme de café au même prix donne droit à un kilogramme de toffées. Or le prix auquel le détaillant achète ce café est fr. 10,25 et il paie les toffées 6 francs. En prenant 30 p. c. de bénéfice brut calculé sur le prix de vente, il pourrait vendre le café sans prime au prix de 15 francs environ.

Tout compte fait, le coût de la vie est aggravé pour la population belge du chef de la multiplication et de l'exagération des primes en nature que distribue le commerce de détail. Il n'est pas permis de dire que l'acquisition à titre gratuit constitue un avantage. Cet avantage est payé très cher par une majoration souvent démesurée du prix de la marchandise à laquelle la prime est jointe, et l'objet même dans lequel celle-ci est incorporée est presque toujours un article de superflu. S'il n'est pas tout à fait inutile, du moins est-il un objet dont l'achat ne s'imposait pas et l'économie de sa dépense eût presque certainement toujours été réalisée s'il avait dû être acquis directement sur le budget d'un ménage.

L'emploi des coupons-primes et timbres-primes distribués à l'intervention d'une entreprise tierce participe des mêmes défauts. Il offre en outre le danger d'abus qui lui sont spéciaux. Une partie de ceux-ci est cependant partagée avec les coupons-primes que des détaillants remettent à leurs acheteurs en s'engageant à les leur reprendre contre une prime en nature ou contre espèces lorsqu'ils leur seront présentés en un nombre déterminé.

S'il est parmi les entreprises intervenant dans l'émission des timbres-primes, des organismes sains et dont la gestion est au-dessus de tout soupçon, il en est d'au-

très qui ne méritent pas la même confiance, ne fût-ce qu'à raison des risques de leur déconfiture. En pareille éventualité, l'acheteur qui aura réuni des coupons-primés en échange desquels il s'attendait à recevoir l'un ou l'autre objet de sa convoitise, perdra tous ses droits. Il a cependant consenti à achalander fidèlement tel magasin de détail et à y payer ses achats sans discussion des prix, puisqu'il y était retenu par l'attrait de ces coupons-primés devenus désormais sans aucune valeur.

On objecte aussi à la distribution des coupons-primés, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, de fonder en partie son rendement sur le déchet d'une certaine quotité de ces coupons. Le bénéfice des entreprises constituées spécialement à cette fin comprendrait donc une partie due au paiement par les détaillants de leur clientèle de timbres que ceux-ci distribuent à leur acheteurs sans qu'ils soient jamais présentés à un échange en nature ou au remboursement en espèces.

Une autre critique repose sur le fait que la ménagère alléchée par l'avantage que lui vaut la collection des timbres-primés d'une même émission, s'expose à être privée de la liberté du choix des magasins de détail qu'elle achalande. Elle recherche avant tout la possibilité de compléter les timbres-primés dont elle dispose déjà, au risque de se contraindre volontairement à ne pas acheter dans des magasins où elle pourrait acheter à meilleur marché.

Un abus résulte aussi du fait que l'attribution des timbres-primés aux clients des magasins de détail est calculée sur le montant de chaque achat arrondi par le dessous à un nombre entier de francs. D'où un déchet au détriment de l'acheteur, — déchet d'autant plus sérieux que se répétant pour chaque achat, il représente une somme très appréciable sur le montant total de ses achats d'une année.

* * *

Le reproche le plus grave qui puisse être adressé à toutes les primes quelles qu'elles soient est de grever le coût de la vie dans un grand nombre de ménages. L'appât des primes pousse à des achats inconsidérés où l'obtention de l'objet attribué à titre de prime devient le mobile essentiel. Le système de distribution de primes tend à abolir chez l'acheteur la notion exacte de la valeur des marchandises qu'il acquiert, car une confusion s'établit entre cette valeur et celle de la prime. Il énerve toute action que le public pourrait exercer sur les prix de détail par la discussion de ceux-ci et par le choix judicieux des magasins vendant au meilleur marché les meilleures qualités.

* * *

Le fait est cependant que la vente avec primes s'est beaucoup répandue dans le commerce de détail en Belgique comme dans d'autres pays. On explique ce succès évident de diverses manières.

Dans les périodes de crise, comme celle du temps présent, le commerce de détail cherche à se défendre tant bien que mal contre la diminution du chiffre d'affaires et contre l'égrèment ou la désertion de la clientèle. Tous les moyens lui sont bons pour retenir

sa clientèle ou attirer de nouveaux clients. L'octroi des primes constitue incontestablement à cet égard un puissant moyen d'action.

Par le fait de la vogue qu'il rencontre de la part du public généralement irréfléchi, le système des primes gagne de proche en proche tous les détaillants concurrents là où l'un d'eux a commencé à en user. Il en est cependant beaucoup qui considèrent comme très onéreuse la remise notamment de timbres-primés dans des proportions s'élevant de 2 1/2 p. c. jusque 15 p. c. et même, prétend-on, davantage encore des prix de vente de la marchandise.

La prime apparaît, d'autre part, à l'égal d'une forme quelconque de publicité. Il est devenu banal de dire que la publicité est aujourd'hui l'âme du commerce. Il n'est aucun moyen que le détaillant puisse négliger pour attirer le chaland. La distribution des prospectus, les affiches, les annonces, les étalages ne lui suffisent pas. Il y ajoute l'attrait des primes et ce serait déjà beaucoup pour comprendre que leur usage se soit généralisé.

À plusieurs points de vue la prime peut être considérée comme une extension ou un renouvellement d'usages des plus anciens. L'octroi de coupons-primés a remplacé le sou du franc, c'est-à-dire la ristourne de 5 p. c. sur le montant des achats accordée par des détaillants, soit à raison du paiement comptant, soit en ristourne de fin d'année. Les sociétés coopératives distribuent à leurs membres, en fin d'exercice, sous le nom de « trop-perçu » leur part dans les bénéfices sociaux. Cette ristourne est souvent de 5 p. c. sur le total des prix des achats de l'année, mais elle atteint parfois aussi 10 p. c. Le petit commerce de détail a tout intérêt à se défendre contre la concurrence des coopératives en offrant à ses clients des avantages équivalents. Il les leur offre sous la forme de timbres-primés dont, à tout prendre, la signification n'est, tout au moins en théorie, guère différente.

Avant qu'ils n'usent de timbres-primés, beaucoup de commerçants accordaient à leur clients, à titre d'étrennes, des ristournes de fin d'année en marchandises. Ils les leur attribuaient au jugé selon l'importance du client et de ses achats de l'année. Le timbre prime constitue à cette fin un instrument très perfectionné, puisqu'il garantit que la ristourne sera, en tout état de cause, proportionnelle au montant des achats de chacun.

* * *

Le système des ventes avec primes est vivement combattu. Il a soulevé des oppositions qui ont déterminé dans divers pays les gouvernements ou les parlements à prendre l'initiative de son interdiction légale.

Des représentants des plus autorisés du monde du commerce affichent nettement leur préférence en faveur de la vente au détail à prix net, sans prime, ni timbres-rabais, ni coupons-primés, ni ristournes. Rien n'aide davantage le consommateur à reconnaître où est son véritable intérêt en comparant les prix à qualité égale chez tous les détaillants à sa portée.

L'octroi des primes est une cause d'augmentation

des frais de distribution des marchandises. Elle contrarie les efforts déployés pour faire baisser le coût de la vie comme la nécessité s'en présente particulièrement en temps de crise économique.

Les sociétés coopératives de consommation s'élèvent contre la pratique des ventes avec primes. Elles l'ont généralement prohibée dans leur organisation commerciale propre. Elles se rencontrent d'ailleurs avec de nombreux commerçants pour en blâmer l'usage, sinon en réclamer l'interdiction. D'aucuns l'ont assimilée à un procédé de concurrence déloyale.

Les ventes avec primes sont aussi vivement critiquées à raison de la confusion qu'elles créent dans l'esprit du public au sujet des prix réels des marchandises. Or, particulièrement en Belgique, aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 30 juillet 1923, le Roi peut prescrire l'affichage et le mode d'affichage des prix de vente au détail des marchandises et denrées de première nécessité servant à l'alimentation, à l'habillement, au chauffage et à l'éclairage. En vertu de ces pouvoirs, le Roi a pris, le 18 octobre 1923, un arrêté ordonnant que tout exploitant de magasin de détail qui expose en vente ou vend des denrées ou marchandises des susdites catégories, est tenu d'afficher d'une manière visible et non équivoque les prix de chacune d'elles.

La portée de telles dispositions, dont l'utilité est incontestable, est sans aucun doute non plus, fort éternuée par la promesse de primes accompagnant la marchandise dont les prix sont affichés; car ce que le législateur a voulu c'est que l'acheteur des marchandises en question puisse se rendre compte du prix demandé pour une denrée offerte en vente et s'assurer s'il ne lui est pas possible de se la procurer ailleurs à des conditions plus avantageuses. Dans le cas des ventes avec primes, ce but n'est pas atteint, puisque une confusion intervient entre le prix propre de la marchandise et la valeur de la prime.

Le système des ventes avec primes a cependant des défenseurs et leurs arguments ne peuvent être raisonnablement passés sous silence. Ils font valoir que la prime équivaut, en cas de timbres-primes, à une sorte d'escompte donné à l'acheteur, bon payeur et client fidèle. Ils ont ajouté parfois que la prime loyalement réglée est comme une sorte de tirelire par laquelle la ménagère, au moyen de petits prélèvements successifs sur sa caisse, trouve à un moment déterminé, la somme complète nécessaire à l'acquisition d'un objet utile dont elle aurait eu grand-peine à réunir en une fois l'équivalent en espèces sonnantes. Quel mal y a-t-il, disent d'autres, à ce que la ristourne, dont l'usage généralisé tel qu'il se présente dans les plus importantes sociétés coopératives de consommation n'est d'ordinaire point critiqué, reçoive la forme d'objets dont le détaillant ne fait pas habituellement le commerce? Libre à lui de choisir des objets constituant à son sens un attrait plus réel que ceux de son commerce régulier. On ne pourrait lui faire de reproches que s'il trompait ses clients. Il ne les trompe pas quand, leur ayant annoncé qu'autant de timbres-primes leur vaudront tels avantages, il tient ses engagements et leur assure ces avantages

aux conditions annoncées. Des réponses ne manquent pas non plus au grief fait à la distribution des primes de grossir les frais de distribution de la marchandise et de concourir à la cherté de la vie. Leurs défenseurs soutiennent qu'elles ne constituent pas un moyen plus coûteux que la pratique de réclame ou de publicité quelconque. Certains vont même jusqu'à soutenir que le public ne paierait rien du coût des primes. Ils affirment, fort à l'aventure d'ailleurs, que le coût des primes est sans effet sur les prix de détail et que ceux-ci ne seraient pas différents si elles n'existaient pas. Cependant, un fabricant de parfums et de savons de toilette a déclaré récemment que les primes allouées dans le cas de la distribution commerciale de ses produits représentaient pour les consommateurs un avantage en nature équivalant à une diminution de prix de 30 p. c. Cet aveu ne l'a pas empêché de soutenir qu'il supportait seul cette différence de 30 p. c. en prenant en charge la dépenses correspondante à titre de frais de publicité.

* * *

A tout prendre, nous nous rallions à l'opinion que la vente au détail sans prime d'aucune sorte est plus conforme à l'économie générale de la distribution. Nous ne pensons pas cependant qu'il convienne de légiférer dans ce sens. Toute législation risquerait de ne pas être adéquate au but à atteindre. Elle ne pourrait comprendre les distinctions nécessaires pour laisser subsister certaines formes de ristournes dont l'interdiction légale ne serait à aucun titre justifiée. Elle prêterait inévitablement à des lacunes à la faveur desquelles ses dispositions essentielles pourraient être tournées et elle risquerait de provoquer par là le recours à des expédients infiniment plus répréhensibles que la pratique ordinaire des primes.

L'éducation du public doit être faite pour qu'il soit mis en garde contre les trompe-l'œil que constituent souvent les primes. Puisque nombre de commerçants leur sont opposés, les organes attitrés de la représentation des intérêts du commerce de détail paraissent tout indiqués pour prendre l'initiative de mesures de défense contre les primes. Une action coordonnée de la majorité de leurs membres convenant de mettre fin à la pratique des primes serait certainement des plus efficaces. Le commerce belge s'inspirerait utilement à cet égard de l'exemple donné par le commerce suisse. D'un accord entre les coopératives de consommation et les associations de commerçants-détaillants est née une ligue nationale destinée à prohiber la pratique des primes en nature distribuées dans le commerce de détail. Le résultat a été que 80 p. c. des entreprises qui avaient adopté cette pratique y ont renoncé.

Le public finira sans doute par se lasser du système des primes et le jour où il leur sera devenu indifférent, le commerce de détail cessera de lui-même de pratiquer un système coûteux auquel il ne constatera plus aucun rendement. Les primes ont eu aux États-Unis une période de vogue très vive. Elles étaient devenues d'usage général dans le commerce de détail. Une réaction survint qui en fit disparaître presque totalement l'usage.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(MARS, AVRIL ET MAI 1932)

APERÇU D'ENSEMBLE.

La publication d'une revue de l'activité de la Belgique en 1931 nous a amenés à retarder d'un mois la présente chronique. C'est donc sur un trimestre que porteront nos observations.

Comme nous l'avons fait ressortir déjà, la résistance du pays à la crise est remarquable. Cette opinion est partagée à l'étranger. C'est ainsi que la revue trimestrielle de l'*Institut für Konjunkturforschung* de Berlin, classant, dans son analyse trimestrielle de la conjoncture mondiale, les divers pays selon leur résistance à la crise, marque nettement, par le tableau que nous reproduisons ci-dessous, que l'intensité de la crise est en régression en Belgique.

Développement de la conjoncture en Europe au cours du premier trimestre 1932, par comparaison avec le trimestre précédent (1).

VITESSE DE RÉGRESSION			Arrêt ou amélioration
Accélérée	Maintenue	Ralentie	
Danemark Esthonie France Lettonie Lithuanie Pays-Bas Pologne Suède Suisse Tchécoslovaquie	Allemagne Finlande Grèce Italie Norvège Autriche Portugal Roumanie Espagne Turquie Hongrie	Belgique	Grande-Bretagne

L'Angleterre ne voit plus sa situation empirer parce que, ayant abandonné l'étalon-or et établi un tarif, elle profite temporairement de ces mesures. Mais leur effet est passager et d'ailleurs beaucoup moins grand qu'on ne l'avait espéré. Après les dix années de dépression et de chômage qu'elle a connues, on ne voit pas bien comment la situation pourrait encore s'aggraver. En outre, il convient d'ajouter que le chômage a augmenté et que si les droits douaniers ont diminué fortement les importations, ils ont été sans effet sur les exportations. En réalité, c'est surtout au point de vue monétaire et financier que la situation s'est améliorée en Angleterre. Au point de vue économique, il y a tout au plus un arrêt.

(1) *Vierteiljahrshäfte zur Konjunkturforschung*, 1932, n. I.

En ce qui concerne la Belgique, nous confirmons une fois de plus notre sentiment très net que la moindre reprise mondiale lui profitera en premier lieu.

Essayons de justifier notre opinion, qui risque d'être considérée comme paradoxale par maint chef d'entreprise, par maint secrétaire de syndicat, qui voient, l'un, les commandes et les prix se réduire; l'autre, les effectifs de chômeurs augmenter.

La lecture des revues économiques de la plupart des pays étrangers révèle un état d'hostilité croissante à l'égard des « prix de monopole », à l'endroit des entrepreneurs qui se refusent à certaines baisses, pour pouvoir continuer à rémunérer artificiellement des capitaux que le jeu normal de l'offre et de la demande révélerait rapidement comme non rentables.

Il en est tout particulièrement ainsi en Allemagne.

L'examen de la situation en Belgique laisse une impression fort différente: les prix — comme les salaires et les profits — y sont très plastiques et les dénonciations de « prix de monopole » ne se font entendre que pour quelques produits: tabac, bière et moyens d'éclairage (gaz et électricité). Il s'agit, bien entendu, dans ces deux derniers exemples, des ventes au détail, établies tarifairement, surtout par certaines régies: les usagers industriels de gaz et d'électricité peuvent briser le monopole en installant eux-mêmes la force motrice, dans la limite où cette intégration est rentable. On sait que plus de 90 p. c. du courant produit est consommé par l'industrie et environ 10 p. c. seulement par des particuliers.

Au contraire, les différences de rythme dans les baisses respectives des prix de gros et des prix de détail préoccupent bien davantage l'esprit public, et la Belgique semble vérifier cette opinion de l'économiste Bouniatian, déjà invoquée ici même, que la liquidation de la crise est une occasion de profits relativement élevés et d'accumulation de capital pour certains intermédiaires.

Situation toute temporaire d'ailleurs et dont certains signes annoncent déjà la fin.

Pourquoi donc la Belgique ne subit-elle pas les prix de monopole? Ses chefs d'entreprises, l'exemple le démontre, ont dans bien des cas, constitué des cartels et certaines industries belges sont en fait monopolisées. La souplesse des prix belges semble tenir à un libéralisme douanier relatif qu'on aurait tort d'affaiblir, et à l'orientation des industries vers l'exportation. Certes,

les exportateurs belges n'hésitent pas à faire partie de cartels internationaux : leur participation aux diverses ententes — tubes, clous, tréfilés, wagons, zinc, cuivre, aluminium, nickel, étain, glaces, sucre, azote, divers autres produits chimiques, etc., — le prouvent à suffisance. Mais, précisément, la plupart des cartels internationaux dont nous venons de faire une sommaire énumération au courant de la plume, ne sont plus que des cartels virtuels, dont l'efficacité est presque nulle. Les cartels internationaux auxquels adhèrent les industries belges ont, presque tous, montré leur incapacité à maintenir les prix : ils n'ont pas empêché que les entreprises belges demeurent organisées en vue d'une concurrence extrême. Si, depuis 1927, la concentration industrielle a, à juste titre, attiré l'attention, si de très nombreux phénomènes de fusions, de participations, de cartels, de contrôle bancaire, ont prouvé des changements de structure importants, il n'en reste pas moins vrai que la Belgique ne compte pas d'entreprises géantes, à l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Lorsque le marché le plus sensible, celui de l'exportation, se contracte, les entreprises belges sont bien forcées de travailler le marché intérieur qu'elles négligent parfois en période de prospérité. L'excès de l'offre agit sur les prix, sur le coût de la vie, sur les salaires.

L'économie belge est donc plastique et elle doit cette plasticité à un régime de liberté et aux circonstances mêmes qui conditionnent son activité. Si l'extrême concurrence est parfois déplaisant, elle est une rude école d'initiative et de vigilance. Et c'est dans les temps difficiles que ce viril enseignement porte ses fruits. Ce serait un grand malheur de voir notre pays céder aux entraînements du moment et au mauvais exemple venu d'ailleurs. C'est dire que nous ne pouvons pas approuver les contingentements auxquels les intéressés ont amené le Gouvernement dans certains cas, et moins encore des innovations hautement dangereuses, comme celle qui consisterait à taxer le pain de tous au profit d'un groupe ou d'une classe.

Des phénomènes d'ordre financier ont retenu l'attention au cours de ces dernières années : les réductions de capital, d'une part, la chute des prix, d'autre part.

Si on les coordonne, si on les considère sur le même plan que la dette obligataire et les dettes en banque, on arrive à des conclusions fort instructives.

En 1931, les réductions de capital ont porté sur 787 millions ; en 1932 (4 mois), elles ont atteint 625 millions.

En 1931, le capital des sociétés mises en liquidation s'est élevé à 1.082 millions, en 1932 (4 mois), à 260 millions.

Il ne se passe pas de jour où les journaux financiers ne rendent compte d'assemblées extraordinaires d'actionnaires, convoquées pour voter la réduction du capital de telle ou telle société.

D'autre part, les bénéfices distribués aux actionnaires, et ces derniers s'en plaignent de façon non équivoque, ne cessent de se contracter.

En 1927, nous atteignons un maximum de 13,62 p. c. (profit distribué sur le montant du capital nominal) (1), puis le taux des profits diminue, pour s'abaisser à 9,20 p. c. en 1930 et 7,08 p. c. en 1931 ; la chute est de 50 p. c. environ. Si l'on compare les quatre premiers mois des années 1931 et 1932, on constate une régression encore plus sensible :

ANNÉES	Montant du capital versé	Bénéfice distribué	Pourcent.
(En millions de francs)			
1931 (4 mois)	15.264	1.305	8,55 %
1932 (4 mois)	15.266	861	4,64 %

On notera que le capital est stationnaire de 1931 à 1932 malgré quelques émissions ; en même temps, le nombre des sociétés diminue.

D'autre part, la dette obligataire reste modérée : fin 1931, elle s'élevait à 9 milliards, pour un capital versé de 49.385 millions, la charge des intérêts représentant 510 millions. Dans les banques, les comptes-courants débiteurs (engagements de l'industrie envers les banques) ont très fortement diminué. Après avoir atteint un maximum de 20 milliards au 31 décembre 1929, ces comptes n'atteignaient plus 14 1/2 milliards à fin 1931.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces chiffres, en apparence assez hétérogènes ?

C'est que l'industrie belge, placée sur une base compétitive, est amenée, après les erreurs de surcapitalisation auxquelles elle a cédé comme d'autres, à accepter très rapidement les conséquences de la crise et à entrer dans un processus de décapitalisation qui, en peu de temps, doit rétablir la rentabilité relative des entreprises et faciliter une reprise. Cette constatation paraît toute naturelle : nous pensons, cependant, qu'elle est exceptionnelle et propre à la Belgique. Les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France et la Hollande même nous offrent des exemples de la tendance à traverser la décapitalisation, ce que l'on appelle, pas tout à fait à tort, un aspect de la « déflation ».

Nos chroniques sur les différents pays précités ont permis au lecteur de juger du bien-fondé de nos affirmations.

En Grande-Bretagne, on étudie gravement depuis dix ans les moyens d'apporter à l'industrie les capitaux frais dont elle a un si urgent besoin, tout en conservant les droits des anciens apporteurs. On ne peut pas dire que l'on ait fait œuvre utile dans ce domaine, bien que l'industrie du coton, celles du charbon et de l'acier aient, dans certains cas, consacré la perte des anciens actionnaires et — nous le verrons tantôt — celle des obligataires.

(1) Rappelons à cet égard toutes les réserves que nous avons faites en temps utile au sujet de l'interprétation de ces statistiques des rendements, réserves qui, toutes, tendent à montrer que la rentabilité réelle est moindre que celle accusée par les relevés.

Depuis le célèbre krach de Wall Street, les Etats-Unis se sont ingénies à concevoir des manipulations de la circulation et du crédit, destinées, en apparence, à maintenir les prix, les salaires et la valeur des stocks. En apparence, disons-nous, car en fait ces mesures devaient en cas de réussite maintenir la rentabilité des entreprises et empêcher la décapitalisation. La portée des mesures prises est particulièrement visible dans le cas des chemins de fer.

L'Allemagne s'est livrée à une véritable débauche d'interventionnisme conservateur. Enfin, en France, on a vu des contingentements rigoureux, un protectionnisme toujours plus grand, et même les deniers de la Trésorerie secourir les entreprises privées.

Or, toutes ces mesures ne font que différer le réajustement des relations entre le capital, le profit, les prix et les quantités de biens mis en vente, c'est-à-dire la fin de la crise. Le maintien d'un capital exagéré notamment est un facteur de prix trop élevés et de déséquilibre économique. Cette proposition semble avoir été parfaitement comprise en Belgique où les réductions de capital ramènent ce dernier à un niveau auquel il deviendra de nouveau rentable, ce qui favorisera la reprise. Elle le sera également par la charge relativement faible des obligations des entreprises belges. On ne se rend pas toujours compte en Belgique des avantages que nous valent, par rapport aux autres pays, nos dettes obligataires réduites.

Le *Bulletin de l'Institut des Sciences Economiques* écrivait récemment à ce sujet : « A l'heure actuelle, le monde économique se trouve endetté à un point qu'il est difficile d'apprécier en Belgique. Tandis que l'instabilité de la monnaie développait chez l'épargnant belge son goût, déjà prononcé, pour les placements à revenu variable, un souci trop immédiat de sécurité développait à l'étranger, surtout pour les placements internationaux de capitaux, des habitudes dans un sens opposé, c'est-à-dire des placements en obligations. Mais cette prudence, orientée vers la recherche d'un état de droit inattaquable, a un peu négligé les faits économiques et ceux-ci se retournent contre elle : il s'est ainsi fait qu'à l'heure actuelle, le financement des entreprises repose d'une manière beaucoup trop large sur des titres à revenu fixe ; le capital-actions des entreprises est suffisant pour supporter seul le choc de la crise, que les contrats ne permettent pas de faire supporter par les obligataires. L'Angleterre nous en présente un excellent exemple : une grande partie des fonds avancés aux chantiers navals, aux filatures et aux tissages, aux charbonnages et à la métallurgie, sous forme d'obligations, doit être considérée comme perdue, mais c'est là un point de vue économique qu'il est fort difficile de faire passer dans le domaine du droit » (1).

Venons-en au profit. Dans l'industrie belge, de vieilles traditions familiales et ensuite l'action de grands organismes financiers évitent l'erreur qui consiste à assimi-

ler le « profit » à une rente, à un droit : pour la plupart des entreprises et de leurs actionnaires, le profit est le résidu, le solde d'une opération comportant des risques et qui n'est payable qu'après avoir assuré la vie de l'entreprise. Avec de telles conceptions, le dividende est essentiellement contingent à la conjoncture : en temps de prospérité, on se garde de le distribuer en entier, et, en période de dépression, on n'hésite pas à le réduire ou même à le supprimer. En Angleterre, au contraire, la plupart des compagnies se font une règle de maintenir les dividendes, aussi longtemps que possible, même en épuisant les réserves si c'est nécessaire.

L'industrie belge est donc demeurée assez fidèle aux principes compétitifs qui ont permis sa croissance, ce qui lui laisse, par comparaison, une plus grande capacité de repliement et de récupération.

* * *

Il ne suffit pas d'esquisser une explication de la résistance de l'industrie belge, il suffit encore moins de l'affirmer : il faut s'attacher à la démontrer.

On en trouverait une preuve dans le nombre réduit des faillites si on n'avait pas constaté que, de plus en plus, les créanciers préfèrent s'entendre à l'amiable avec les débiteurs et ne recourent que le moins possible à cette procédure.

Mais d'autres indices sont plus probants : la résistance du commerce extérieur qui s'est défendu en Belgique mieux que partout ailleurs, le chômage plus restreint en Belgique que dans les pays concurrents.

Au cours des trois derniers mois, on a pu enregistrer une légère reprise dans les industries de l'acier fini, du textile, de la chaussure, du papier.

Le bâtiment fait preuve d'une résistance exceptionnelle que nous avons déjà signalée. Les personnes disposant de liquidités ne les exposent pas dans des placements boursiers et préfèrent les investir dans des constructions d'immeubles de petite et moyenne importance, constructions qui se poursuivent dans tous les grands centres. Les statistiques partielles que nous publions sur la construction des immeubles dans quelques grands centres montrent dans cette industrie une véritable reprise, corroborée par l'embauchage d'ouvriers chômeurs. L'activité des chantiers de construction donne aux villes, surtout dans les quartiers neufs, un air de prospérité qui fait un contraste accusé avec ce que l'on sait de la crise dans les autres branches. On notera encore l'importance des transformations d'immeubles dans les centres commerciaux, transformations qui montrent que le commerce de détail n'est pas aussi ralenti qu'on pourrait le croire.

Ces indications heureuses se rapportent au marché intérieur, à la structure économique nationale. Il ne serait pas raisonnable d'en exagérer l'importance et de négliger de tenir compte de la situation mondiale, qui, vraiment, semble s'aggraver. L'attention se fixe surtout sur les convulsions qui secouent les grands pays industriels et agricoles, sur les troubles politiques et les révolutions qui bouleversent des régions entières,

(1) *Bulletin de l'Institut des Sciences Economiques de Louvain*, Mai 1932, p. 313.

sur l'accentuation du protectionnisme et sur les entraves aux paiements. Il faut tenir compte aussi de l'ébranlement politique et économique de nations secondaires, dont les marchés se ferment de plus en plus à l'industrie. L'Europe orientale et les Balkans, notamment, sont dans une situation des plus critiques, et il semble bien en être de même du Japon, où la détresse des paysans est intense, en partie à cause d'un endettement exagéré. Dans certaines régions, la population est réduite aux aliments de famine : racines de fougères, tourteaux. Les impôts ne peuvent plus être recouverts et les paysans ruinés vendent leurs enfants et leurs filles (*Times*, 8 et 9 juin, d'après les rapports officiels envoyés au Ministère de l'Agriculture japonais). C'est une situation qui ne laisse pas de présenter des analogies avec celle des régions inondées de la Chine. La capacité d'acheter des pays non-capitalistes a subi une diminution considérable, par suite de circonstances que nous n'avons pas à analyser ici, mais qui pèsent sur les industries de l'Europe occidentale et des Etats-Unis et les possibilités de reconquérir ces pays par le crédit sont très faibles, étant donné leur état d'endettement intérieur alarmant.

Le nationalisme économique aggrave encore cette situation et il est profondément regrettable de voir que les pays les plus économiquement avancés y cèdent à leur tour. Et sous ce rapport, les progrès de la politique des licences d'importation en Belgique sont désolants, car ils risquent, à la longue, d'anéantir les heureux effets des réductions de salaires et de profits et d'une décapitalisation rapidement menée.

L'INDUSTRIE.

LA HOUILLE.

On se souviendra que dans notre dernière chronique nous avons fait allusion à une étude substantielle de M. Demeure, professeur à l'Université de Louvain, étude dans laquelle il évaluait à 600 millions de francs le montant nécessaire au financement d'un stock de 4.200.000 tonnes. Ce financement a été effectué, dans certains cas, par les mines elles-mêmes; mais souvent, il a nécessité un recours aux banques, ce qui a permis à M. Demeure de noter que « l'industrie charbonnière belge commence à peser d'un poids très lourd sur les banques qui la soutiennent ».

Pour pouvoir préciser dans quelle mesure l'auto-financement et le financement bancaire sont intervenus dans le financement global de nos stocks de charbon, une étude comparative des bilans de nos sociétés houillères pendant ces trois dernières années serait nécessaire. Or, ceux de 1931 ne sont pas encore tous publiés. Mais la vérification du chiffre donné par M. Demeure pour le financement global est simple. Le prix de revient moyen de la tonne de charbon vendable, dans le bassin du Sud, a été de fr. 169,24 en 1930, et pour 1931, il a été évalué provisoirement à 145 fr. Si l'on considère que ce prix de revient est inférieur à celui du bassin du Nord, et que, de plus, il ne tient pas compte des frais de transformation d'une partie de cette houille en coke, on voit que le financement d'un

stock de 4.200.000 tonnes de combustibles de toutes catégories a exigé plus de six cents millions de francs.

* * *

La situation des charbonnages, au cours du trimestre sous revue, ne s'est pas améliorée, au contraire. Dans les charbonnages borains, plusieurs puits ont été fermés. Une société, qui a échoué dans ses efforts de réorganisation financière, a été mise en liquidation, à la suite d'une assemblée des actionnaires.

Les producteurs se plaignent de la concurrence étrangère, ralentie cependant par l'accord de contingentement avec l'Allemagne, accord qui ramène de 70 à 55 p. c. de l'importation pendant la période de base, les envois de charbon allemand en Belgique. Nous avons vu que la réduction de production à laquelle les charbonnages belges se sont obligés en compensation de ce contingentement s'élève à 120.000 tonnes par mois. En fait, la pression de la crise réduit la production au delà de cette limite.

Les réductions de salaires se poursuivent : à la réduction de 5 p. c. appliquée le 20 mars 1932 s'en est ajoutée une autre, de 5 p. c. également, appliquée à la date du 19 juin. Dans les deux cas, les syndicats ont obtenu que la diminution soit retardée de 15 jours sur les échéances conventionnelles. Les ouvriers mineurs, si longtemps préservés du chômage, commencent à le connaître à leur tour. Certains charbonnages ont notifié le congé réglementaire à tous leurs ouvriers pour ne réembaucher que les seuls hommes mariés.

La situation financière de nombreux charbonnages apparaît comme difficile. Un des plus importants du pays n'a amorti qu'à concurrence de 2 millions les grands travaux de l'exercice, s'élevant à 14 millions, alors que d'habitude la direction les faisait amortir complètement en fin d'exercice. Malgré cette dérogation à l'usage, le bénéfice, accusé tombe de 9.500.000 à 1.882.000 francs et le dividende par action est ramené de 300 à 100 francs. Les amortissements de 1930 avaient atteint 21.000.000 francs, ceux de 1931 s'élèvent à 8.000.000 seulement, les grands travaux n'étant que partiellement amortis.

L'industrie du coke souffre toujours de la crise de la métallurgie. Une société belge qui avait installé des batteries en Zélande, est entrée en liquidation. De nombreuses batteries ont été arrêtées et la grande centrale de Tertre, nouvellement achevée, est loin d'avoir une production normale. Toutefois, elle a commencé ses ventes de gaz dans la région de Mons et à Bruxelles.

Par arrêté royal du 28 avril 1932, une commission a été instituée pour l'étude d'un projet de statut général pour la production économique, le transport et la distribution du gaz en Belgique.

LES MÉTAUX ET LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

Sidérurgie.

Au 30 avril, on comptait 40 hauts fourneaux à feu, contre 43 au début du mois.

La production s'est élevée à 244.550 tonnes de fonte en avril (contre 249.160 tonnes en mars), 248.750 tonnes

d'acier brut (contre 248.010 tonnes), 4.950 tonnes de moulages d'acier (contre 4.440 tonnes), 189.250 tonnes d'acier fini (contre 175.800 tonnes) et 3.030 tonnes de fers finis (contre 2.330 tonnes). Une entreprise a décidé de fermer une division et de renvoyer mille ouvriers.

La production de la Belgique reste inférieure au quantum autorisé par le cartel, situation identique d'ailleurs à celle des autres pays :

PAYS	Production d'acier brut	Déficit par rapport au tonnage autorisé
Allemagne	521.000	— 443.000
France	457.000	— 203.000
Belgique	248.000	— 10.000
Luxembourg	161.000	— 15.000
Sarre	124.000	— 15.000

La Belgique marque donc une plus grande résistance à la crise de l'industrie sidérurgique que les autres pays concurrents.

On remarquera la reprise dans la production d'acier fini, due à quelques ordres d'Amérique du Sud et d'Extrême-Orient. On a constaté également une certaine stabilisation des prix, notamment en barres et en tôles.

Une nouvelle diminution des salaires est à l'étude. La commission paritaire de la sidérurgie s'est réunie pour examiner le projet patronal de réduction à concurrence de 5 p. c., à partir du 1^{er} juillet, des salaires supérieurs à 25 fr. par jour.

Les délégués ouvriers ont combattu cette proposition en réclamant le maintien des salaires minima de 40, 45 et 50 fr. par jour à l'index 800, respectivement pour les ouvriers manœuvres, les spécialisés et les qualifiés.

Après avoir délibéré séparément, ces mêmes délégués proposèrent d'admettre une réduction de 2 1/2 % pour les salaires supérieurs à 25 francs. Cette proposition fut repoussée.

Finalement, une proposition du président d'accepter la réduction de 5 p. c., mais seulement sur les salaires supérieurs à 30 francs, fut provisoirement retenue.

Le cartel de l'acier est désorganisé par la crise. Les usines belges ne semblent pas parvenir à s'entendre; c'est d'un individualisme fâcheux. Cependant, les Anglais semblent se rapprocher du cartel et envisageraient avec moins de répugnance d'y adhérer. D'autre part, l'industrie sidérurgique allemande prendrait dès à présent des mesures de contingentement pour parer à la dissolution du cartel.

La société d'Ougrée-Marihaye a de nouveau effectué une opération de concentration sur le marché belge des feuillards en incorporant dans son organisation de vente, les deux producteurs de feuillards belges : Lami-noirs de Nimy et Laminoirs de Jemappes.

Ce fait ne manque pas de revêtir une certaine importance quand on le considère dans le cadre général du rôle que joue Ougrée dans l'industrie des feuillards.

Elle a, en effet, absorbé directement ou indirectement dans ces dernières années plusieurs producteurs de cette spécification.

La Clouterie et Tréfilerie des Flandres a augmenté son capital de 2.500.000 francs pour absorber la S. A. des Clouteries Ad. Otlet, Fontaine-l'Evêque, et la S. A. Tréfilerie Gantoise à Gand.

Le renouvellement du cartel international des tubes jusqu'en 1935 est chose définitivement conclue.

Aucun changement important ne sera effectué dans la composition de l'entente et dans le régime des quotes-parts.

Les Anglais et les Américains continuent à faire partie du cartel et leurs quotes-parts n'ont subi que de légères modifications, qui permettent de tenir compte plus exactement de la situation du marché britannique.

Aucune décision spéciale concernant les prix n'a été envisagée. Le cartel international du fil de fer avait fixé à 260.000 tonnes la production du premier trimestre; il a porté à 300.000 tonnes le tonnage autorisé du deuxième trimestre.

Construction mécanique.

La situation des entreprises de construction de wagons est stable, grâce à la mise en œuvre des commandes de voitures métalliques passées par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Des études de voitures automotrices et de locomotives électriques sont poussées en prévision des transformations prévues.

Certaines commandes des Pqnts et Chaussées maintiennent une certaine activité des fabriques de charpentes.

La période pendant laquelle l'Association internationale des Constructeurs de Matériel Roulant (Cartel des wagons) réglementait les commandes étant révolue depuis le 31 décembre dernier, une nouvelle période d'un an fut ouverte. L'Association subsiste dans son ancienne forme, mais toutefois, sans la participation des Allemands et avec l'adjonction des producteurs polonais. Le « gentlemen agreement » passé entre la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, subsista jusqu'au 15 avril. Aucune dénonciation n'étant parvenue à cette date, le cartel a été renouvelé par tacite reconduction. Ce renouvellement est d'ailleurs une question de forme.

Certains constructeurs belges ont obtenu une commande importante de matériel d'usines aux Indes anglaises, marché sur lequel le Gouverneur de la Banque Nationale avait attiré l'attention de nos industriels, à la suite de son voyage dans ce vaste pays.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

En ciment Portland artificiel, la situation reste inchangée pour le marché intérieur. Les prix varient sensiblement d'une région à l'autre. Ils s'établissent en moyenne pour le pays aux environs de 110 fr. la tonne.

A l'exportation, la demande reste faible. On cote suivant destination 1 dollar ou fr. fr. 28,50 par baril de 180 kg. fob Anvers. Quelques cotations sont faites en livres sterling, soit 6/- (base : 1 livre sterling = 26 belgas) par baril de 180 kg. fob Anvers.

On trouvera ci-dessous le tableau pour 1931 et 1932 du rapport entre la production et la capacité de production des usines.

Production effective des cimenteries belges.

(Capacité de production = 100)

Mois	1931	1932
Janvier	36.— %	25.— %
Février	38.— %	30.50 %
Mars	44.50 %	33.— %
Avril	48.80 %	34.— %

Plusieurs usines sont complètement arrêtées. Par suite de la rivalité sur les marchés, un certain nombre d'usines vendent en dessous de leur prix de revient, ce qui fait prévoir de nouvelles réductions de salaires.

* * *

Les carrières de pierre bleue qui chômaient deux jours par semaine depuis janvier, ont travaillé sans arrêt depuis le 1^{er} mai, mais une importante réduction de salaires (9 p. c.) a été appliquée comme suit : 3 p. c. le 1^{er} mai, 3 p. c. le 1^{er} juin, 3 p. c. le 1^{er} juillet. Dans les carrières de la région de Mons (matières plastiques) le chômage s'intensifie.

Les carrières de porphyre de Lessines ont été arrêtées par une grève qui a duré du 1^{er} février au 23 mai. Le travail a repris après conclusion d'une nouvelle convention de salaires.

Aux diminutions acquises jusqu'ici de 22 p. c. pour les gros salaires et 18 p. c. pour les petits salaires, s'est ajoutée une diminution extra-conventionnelle de 6 p. c. pour tous, et les salaires sont stabilisés à ces nouveaux taux (respectivement 28 et 24 p. c. de diminution totale) pour autant que l'index se maintienne entre 697 et 732. En outre, le maximum considéré comme petit salaire pour les ouvriers de plus de 20 ans est ramené de 5 fr. à 4.75 fr., de sorte que pour un ouvrier qui passe d'une catégorie dans l'autre, la diminution nouvelle est de 10 p. c. En deçà de 697 et au delà de 732, toute modification de l'index de 9 points entraînera comme autrefois une modification dans le même sens, de 1 p. c., du taux des salaires. Les ouvriers ont repris le travail à des conditions inférieures à celles qui leur étaient faites en janvier. Ceci se justifie par l'influence croissante de la crise sur l'industrie du porphyre; il est de règle, paraît-il, que l'industrie de Lessines ressente les crises avec un certain retardement. La nécessité de lutter contre la concurrence suédoise devenue très vive, oblige à réduire fortement les prix. La diminution, importante de la demande — même pour le Nord de la France — et l'importance des stocks restant à liquider, obligent d'autre part à réduire fortement la production. Un

millier d'ouvriers environ, qui s'étaient mis en grève, n'ont pas encore pu reprendre le travail. La proportion d'ouvriers inoccupés varie de 0 jusqu'à 50 p. c. pour certaines firmes. Mais le travail est continu. Dans le bassin de Quenast, on a commencé à chômer un et deux jours par semaine. A Bierghes, exploitation fortement mécanisée, on ne travaille que 3 jours par semaine.

Dans les carrières de marbre, les stocks augmentent et le chômage se maintient. L'accumulation des produits invendus pèse sur les prix et aura une répercussion sur les salaires.

LES VERRES ET LES GLACES.

La situation des verreries est dominée par une entente récente entre l'Union des Verreries mécaniques et la Glaver au sujet de la vente des verres à vitres. Les prix sont fixés de commun accord et la vente sur chacun des marchés d'exportation fait l'objet d'un contingentement. Les deux sociétés conservent leur organisation commerciale, mais un bureau de contrôle à Bruxelles veille au respect des quotas.

Le préavis avait été remis aux ouvriers de l'Union des Verreries mécaniques belges, au 15 mars, puis au 1^{er} avril, de manière à permettre à la direction de pratiquer une baisse des salaires.

L'Union a arrêté deux fours à Gilly et à Courcelles, pour y effectuer des réparations après deux années d'activité. Le nouveau four Pittsburgh, de la division du Centre, a été mis à feu et la production a commencé au début de juin.

La division de glacerie de Roux, de la Glaver, travaille à 30 p. c. de la capacité. Le finissage est effectué à Moustier, qui ne fait plus le coulage des glaces. Cette division du travail ramène à un niveau plus bas encore le taux de production.

La situation des gobeletteries reste inchangée : les usines nouvelles de la Compagnie internationale de Gobeletterie Inébréchable à Soignies et de la S. A. Glass and Chemical Works à Soignies restent fermées depuis trois mois.

Les Verreries et Gobeletteries Edmond Paul, à Neufvilles ont un seul four en activité.

Les gobeletteries ont obtenu une légère amélioration de leur contingent d'exportation en France : celle-ci autorise désormais nos gobeletteries à importer une quantité égale à la moyenne des années 1927, 1928 et 1929. Mais, comme pour les œufs par exemple, la base choisie est peu satisfaisante pour les usines belges.

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT.

A part un léger redressement de la situation des industries textiles, les événements de quelque importance à signaler sont :

1^o l'introduction des métiers automatiques dans les tissages de lin, de jute et de coton, qui permettent, selon les fibres, de faire surveiller de quatre à huit métiers par un seul ouvrier comme précédemment;

2^o l'importance croissante du marché intérieur pour les tissages.

Coton.

Les filatures de coton n'ont constaté aucune amélioration de leurs ventes, ni au point de vue des quantités, ni à celui des prix. Toutefois, les difficultés rencontrées par certaines entreprises n'ont pas encore amené la réduction du nombre des broches.

Les tissages sont dans une situation marquant une certaine reprise, notamment dans la région de Renaix, dont les exportations vers la Perse ont pris une certaine importance. Les exportations vers l'Argentine demeurent réduites à 25 p. c. des chiffres de 1927 et 1928. On envisage avec moins de pessimisme les rapports commerciaux avec l'Angleterre. La situation du marché intérieur est également meilleure. On le travaille avec bien plus de soin et de persévérance qu'avant la crise : amélioration des collections, de la qualité, passage du coton à la laine, etc.

Précédemment, le travail du tissage se faisait exclusivement sur deux métiers, c'est-à-dire que chaque ouvrier surveillait deux métiers. Depuis quelques années, grâce à l'invention du métier automatique, il était théoriquement possible de travailler sur huit et même seize métiers, mais cette technique était restée dans la période d'essai. Depuis quelques mois, elle paraît entrée dans la phase vraiment pratique, c'est-à-dire travail à huit métiers sur les métiers nouveaux et travail à quatre métiers sur certains autres métiers. Cette nouvelle technique assure une réduction considérable des frais de production, mais entraîne une forte réduction de main-d'œuvre.

Laine.

La situation ne marque aucun changement favorable. L'alimentation des usines n'est pas en progrès.

La quatrième série des ventes de laine à Londres, qui a commencé le 24 mai, a donné des cours en baisse comparativement à ceux pratiqués à la série précédente. Or, on sait que lorsque la matière brute baisse, la clientèle du produit fini hésite à faire du stock. Les divers genres se sont, en général, vendus sur les bases suivantes : mérinos, parité à 5 p. c. de baisse ; croisés fins, 5 p. c. de baisse ; croisés moyens, 7,5 à 10 p. c. de baisse ; croisés communs, 10 à 15 p. c. de baisse ; locks, 7,5 p. c. de baisse ; crutchings, 5 à 10 p. c. de baisse. La tendance fut moins bonne par la suite.

Le chômage n'a pas diminué.

On signale que la S. A. Kammgarnwerke, à Eupen (62.000 broches, alors que le chiffre moyen des filatures verviétoises est de 20.000) a acheté récemment en Thuringe, une filature de 40.000 broches.

Soie artificielle.

La Société de Soie artificielle par le procédé Viscose, les Fabriques de Soie artificielle d'Obourg, la Fabrique de Soie artificielle de Tubize, la Société Anversoise de Soie artificielle et la Fabrique de Soie artificielle la Seta ont conclu une entente qui, après expertises comptables et industrielles, aboutira à l'apport, par les sociétés précitées, de tous les éléments de leur activité concernant l'utilisation du procédé Viscose,

à une société nouvelle : « Union des Fabriques belges de Textiles artificiels. »

Une fabrique dont la production nous est connue, travaille actuellement à 50 p. c. de sa capacité.

Jute.

La situation de l'industrie du jute demeure inchangée. Une grosse filature occupe le quart de ses effectifs réguliers. Une autre, de 1.600 broches, qui avait cessé de tourner pour transformer en système automatique les trois premières phases de la préparation du jute, s'est remise en marche. Il y a en ce moment, des filatures belges de jute qui ont fermé leurs portes.

Les tissages de jute vivent au jour le jour et les prix sont fort bas et peu rémunérateurs.

Lin.

La faiblesse des marchés du coton réagit défavorablement sur ceux du lin.

Mais les grandes filatures belges restent en pleine activité, profitant de l'arrêt des broches des filatures belges de second plan et des fabriques françaises, que l'on considère comme étant dans une situation très difficile.

Le resserrement général des crédits a rendu plus difficile la situation des tissages. La concurrence irlandaise s'intensifie. Des tissages qui désiraient employer un ouvrier pour surveiller quatre métiers au lieu de deux, ont trouvé une base d'entente avec les syndicats et procèdent à des essais pour la fixation des salaires, augmentés provisoirement de 30 p. c. Cette réforme n'a été possible que par l'introduction du « casse-chaîne », qui provoque l'arrêt automatique du métier lorsque le fil casse.

LES PAPETERIES

Le chômage de certaines papeteries du Brabant porte sur plusieurs jours par semaine. Des ordres d'Extrême-Orient ont amené une des papeteries de Malmédy à remettre une machine en marche dans le courant du mois de mars. C'est la seconde mise en train en un mois, ce qui porte à 5 sur 7 le nombre des machines en activité. La fabrication du papier photographique est entrée dans sa période d'activité saisonnière.

LE TABAC

Les fabriques de tabac constatent à leur tour un ralentissement de leur activité et, notamment une extension du chômage, qui, dans la région de Louvain, s'est rapidement aggravé. Le 30 avril, on y comptait : 331 chômeurs intermittents et 33 chômeurs complets, contre 21 et 36 au 1^{er} janvier dernier.

Les planteurs ont abaissé leur prix de 1,50 à 2 francs le kilo, mais une grande partie de la récolte de 1931 reste invendue. On peut prévoir une diminution des plantations en 1932, surtout dans la région d'Obourg.

Les récentes mesures fiscales empêchent de juger le mouvement des prix du tabac vendu à la consommation. Cependant, on relève de nombreuses critiques à l'égard des prix cartellisés.

L'AGRICULTURE ET LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Nous avons signalé plus haut l'effort protectionniste des groupements agrariens et montré les inconvénients graves de ces mesures. Dans un autre ordre d'idées, qui ne compromet pas notre exportation, se présente la révision des baux ruraux.

* * *

Le Ministre de l'Agriculture doit soumettre aux Chambres un projet de loi temporaire permettant la révision de certains baux ruraux. Il résulte de ce projet que le preneur d'un bail conclu avant le 1^{er} janvier 1932 pourra demander sa révision si celui-ci est hors de proportion avec les conditions économiques.

L'intéressé s'adressera au juge de paix du canton où est situé le bien, ce magistrat étant, de par ses fonctions, au courant des situations locales.

On estime qu'il n'y aura pas lieu de prévoir des conflits nombreux entre propriétaires et locataires, la procédure prévoyant le recours à des essais de conciliation qui aboutiront dans la plupart des cas à une entente.

Il va de soi que les réductions temporaires des baux ruraux ne peuvent intéresser que les loyers fixés en argent et non point ceux en nature. Les concessions, consenties volontairement par les commissions d'assistance publique et approuvées par le Ministre de la Justice, ont été un premier pas dans la voie de la révision qui crée pour l'agriculture un régime d'exception.

* * *

Au cours du trimestre écoulé, le groupe du Boerenbond a pris une participation dans le capital de la Banque Agricole de Belgique.

L'Algemeene Bankvereniging a souscrit 12,5 millions du capital de la Banque Agricole de Belgique, dépendant du groupement U. P. A. (Unions professionnelles agricoles).

Ainsi se poursuit, par la force des circonstances, une évolution qui tend à amener l'union de toutes les associations agricoles du pays. En 1929, le Boerenbond avait absorbé une fédération du Hainaut, une autre du Namurois et une troisième du Luxembourg. En 1931, il prit le contrôle de trois groupements du pays de Liège et, par l'intermédiaire du groupement du Luxembourg, il signait au début de 1931, des accords avec une puissante coopérative beurrière de Virton.

Les U. P. A. constituaient le plus important groupement agricole wallon : elles se trouvent donc désormais rattachées, indirectement, au Boerenbond, en ce sens que les deux groupements utiliseront sans doute les organisations d'achat, de vente, d'importation, d'assurance, de la plus puissante d'entre elles.

Le Boerenbond vient de publier son rapport annuel. De ce document copieux, nous extrayons les quelques données suivantes.

Les organismes de vente du Boerenbond se développent de plus en plus et il en est de même des coopératives d'achat d'engrais et d'aliments pour le bétail.

ANNÉES	Engrais	Aliments pour bétail
	Kilos	Kilos
1927	183.000.000	146.000.000
1929	203.000.000	202.000.000
1930	169.000.000	217.000.000
1931	182.000.000	256.000.000

Les dépôts de la Caisse Centrale de Crédit du Boerenbond Belge sont encore en progression : ils atteignent près de un milliard trois quarts. Il convient de se rappeler que ce ne sont pas exclusivement des agriculteurs qui font des dépôts mais, néanmoins, les chiffres ci-dessous témoignent de la résistance de l'agriculture belge et rendent d'autant plus discutables les mesures de protection qu'elle parvient à obtenir.

Dépôts du Boerenbond.

1920	230 millions de francs
1925	655 »
1929	1.275 »
1930	1.480 »
1931	1.705 »

LES CULTURES.

Le trimestre écoulé a été caractérisé par un temps froid qui a entraîné un rapport de 10 à 15 jours sur l'avancement normal de la végétation. La levée des semis a été lente, mais la végétation apparaît dans l'ensemble comme régulière et vigoureuse. Tel est le cas pour les céréales d'hiver.

La culture du tabac, du houblon et du lin est en régression.

Les premiers semis de betteraves à sucre ont été compromis par les averses et la « mouche de la betterave » a fait son apparition.

On prévoit une récolte de foin très satisfaisante.

L'usage des engrais phosphatés et potassiques est restreint et les cultivateurs donnent la préférence aux engrais azotés, moins élevés en prix.

Le temps froid a considérablement retardé la mise en pâture du bétail, ce qui a rendu l'entretien plus coûteux.

* * *

La situation de la culture houblonnière reste grave. Il s'agit bien plus d'une crise internationale que d'un malaise spécial à un pays déterminé : d'année en année, s'accroît le déséquilibre de la production et de la consommation (1).

Les surfaces plantées en houblon en Europe étaient tombées de 71.000 ha. en 1909-1913 à 33.000 en 1919.

La hausse des prix a entraîné un mouvement inverse et en 1928, les surfaces plantées couvraient 60.000 ha. Il en résulta une baisse brutale des prix qui amena une nouvelle réduction des superficies cultivées en houblon qui n'atteignaient plus que 39.000 ha. en 1931.

(1) COMITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, Rapport de la délégation du Comité économique à la suite de la réunion d'experts en matière de houblon, 1932, II. B. 5/E. 767 (1).

« Le désenchantement qui suivit la brève période de prospérité a fait arracher une fraction importante des houblonnières. Dans certains pays, cette réduction spontanée a atteint des proportions d'un ordre de grandeur déconcertant, et si elle se poursuivait quelques années encore, elle ferait disparaître de ces pays la culture du houblon.

» En Allemagne, en Pologne et en Tchécoslovaquie, la réduction atteint environ un tiers, en Belgique, les deux tiers des surfaces plantées; en France, elles sont tombées de 7.000 ha en 1913 à moins de 3.000 ha. En Yougoslavie, elles se sont effondrées en quelques années de plus de 10.000 ha. à moins de 2.000 ha. »

Mais la consommation de houblon a fléchi dans des proportions encore plus fortes que la réduction des cultures. « L'emploi du houblon est diminué par les procédés modernes d'utilisation en brasserie. Et surtout, la consommation de la bière est nettement en régression, plus particulièrement dans les pays grands consommateurs. La réduction la plus sensible s'est manifestée aux Etats-Unis d'Amérique, à la suite de la prohibition. En Angleterre, de 1913 à 1929, la consommation aurait diminué de 42 p. c., en Allemagne de 14 p. c., en Belgique de 8 p. c., en Tchécoslovaquie de 5 p. c. La France était seule à avoir alors une consommation plus forte qu'en 1913.

On estime que les quantités de bière consommées dans le monde de 1926 à 1929 n'atteignent pas les deux tiers de la consommation d'avant-guerre.

« Depuis 1929, avec la crise économique, la réduction du pouvoir d'achat, ainsi que le poids des impôts qui frappent la bière ont accentué considérablement le recul de la consommation. En Allemagne, par exemple, la fabrication de bière s'est réduite en 1930 de 10 p. c. par rapport à 1929 et, pendant les trois premiers trimestres de 1931, de 23 p. c. par rapport à la même période de 1929. La Belgique semble particulièrement touchée par l'évolution des méthodes de fabrication qui font préférer aux houblons indigènes les produits allemands et tchécoslovaques. Les planteurs belges, fidèles aux traditions dominantes dans l'agriculture, essaient d'obtenir une protection douanière. Les brasseurs s'y opposent énergiquement — et tout particulièrement aux contingentements — parce qu'ils veulent pouvoir s'approvisionner en qualités de houblon répondant aux besoins de leur fabrication. »

* * *

Nous avons déjà signalé que les bois subissent une période de mévente qui exerce une influence défavorable sur les budgets des communes forestières, notamment dans le Luxembourg.

Au début du mois de juin, environ 200 bourgmestres du Luxembourg ont tenu une réunion à Libramont pour étudier les problèmes suscités par la crise du bois.

Nous donnons ci-dessous, à titre d'information, les exposés de deux rapporteurs, dans la mesure où ils intéressent la situation générale. Les conclusions protectionnistes des assistants ne s'éloignent guère des revendications de l'espèce.

» La recette des produits forestiers des communes a été au total pour le Luxembourg de 24.404.362,14 en 1929, 13.111.372,78 en 1931-1932.

» La mévente s'aggrave. Déjà certaines communes ont vainement exposé leurs bois en vente et l'on peut affirmer dès maintenant que l'on ne réalisera pas dans l'ensemble des communes du Luxembourg de quoi payer les frais afférents à ces biens. En 1931, ces frais furent de 5.009.024,12 pour la province. Que vont faire les communes dont les bois en période normale fournissent 40 et même 50 p. c. de leur recettes? C'est l'arrêt de tous les travaux, même d'entretien, et c'est le chômage.

» Pendant les années 1927 à 1931, le pays fournissait 1.375.000 m3 de bois de toute nature. Actuellement, la consommation est réduite de 40 p. c. et les importations restent sensiblement les mêmes. De 1927 à 1931, le pays fournissait 650.000 m3 de bois de mines. Actuellement la consommation a diminué de 30 à 40 p. c. et les importations restent les mêmes. Comparativement aux dix premiers mois de 1931, elles ont augmenté de 7.808 m3 pendant les deux premiers mois de 1932. Depuis 1929, les stocks russes s'accumulent dans nos ports. Les bois de mines coûtent actuellement, depuis Archangel par exemple jusqu'à Liège et rien qu'en frais de transports, de droits d'entrée et de manipulation, environ 100 fr. par m3; ces mêmes bois sont rendus franco à raison de 120 fr. le m3. Il reste donc 20 fr. pour payer tous les autres frais. On estime qu'en Belgique ces frais atteignent 100 fr. au m3.

Nul doute que ces prix avantageux n'aident notre industrie à lutter dans une période de prix très bas.

LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE.

Les œufs se vendent actuellement très bon marché, ce qui explique le fait que l'exportation se maintient au point de vue quantité. La demande de l'Allemagne reste active et, en Espagne, l'œuf belge remplace l'œuf français du Midi. Vers l'Angleterre, l'exportation reste importante.

La consommation intérieure semble stationnaire.

Cette année, la mise en incubation a été beaucoup moins importante qu'au cours des campagnes précédentes, de nombreux producteurs d'œufs restreignant la production à cause des prix peu rémunérateurs qu'ils obtiennent. Certaines exploitations, notamment celles qui doivent acheter toute la nourriture, ont cessé toute activité.

* * *

Les dernières foires au bétail marquent une reprise des achats de bétail maigre, ainsi que des porcelets, sur lesquels les mouvements de prix sont considérables. Les prix très bas du bétail maigre encouragent les engraisseurs à garnir leurs pâturages, d'autant plus qu'ils espèrent que le contingentement relèvera les prix du bétail gras. La hausse sur les porcelets de 7 à 8 semaines a atteint 20 à 25 p. c. et ceux-ci, bien que nombreux, ont facilement trouvé acheteur.

L'élevage des chevaux belges de gros trait est toujours en crise.

L'exportation des étalons a été fort réduite cette année. L'Allemagne n'a acheté que quelques reproducteurs, les haras prussiens s'étant abstenus cette année. Cependant, les Hollandais ont réapparu sur le marché et ont fait quelques acquisitions. Les grands marchands d'étalons se trouvent, dans certains cas, avec des écuries surpeuplées et un marché fermé.

Dans le marché intérieur, on a constaté de nombreuses transactions, mais à des prix très bas. La baisse des prix des saillies est notable, ce qui diminue le prix de revient des poulains.

La qualité moyenne des juments paraît avoir quel peu baissé et ne pas présenter un niveau comparable à celui d'avant-guerre, bien que l'élite des chevaux soit supérieure : les réserves d'où l'on tire ces reproducteurs de haute classe seraient plus réduites qu'autrefois (1).

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LA PÊCHE.

Conserves de légumes et industrie maraîchère.

L'industrie maraîchère est entrée dans sa campagne de récolte et de vente. Les ventes de choux-fleurs et d'asperges ont été importantes, les prix, essentiellement variables, s'établissant cependant bien en dessous de ceux de l'an dernier.

Le soleil fait défaut et la température exceptionnellement froide du mois de mai nuit à la production.

La mise en conserve des légumes est limitée par les stocks en magasin et la vente des produits s'en ressent. L'existence de ces stocks, ainsi que le mauvais état des marchés exportateurs a incité certaines fabriques à ne travailler qu'à concurrence de 20 p. c. de leur pouvoir de fabrication.

Meuneries.

Les meuneries chôment deux jours par semaine. Les prix des farines sont en hausse lente et continue, en prévision d'une diminution de la récolte. Il semble que ces prévisions sont trop optimistes.

La question de l'importation du pain belge en France se trouve réglée dans un sens peu favorable aux boulangers de notre pays, ainsi qu'on pouvait s'y attendre : lorsque le prix du pain en France sera supérieur de plus de 25 p. c. à celui pratiqué dans les pays limitrophes, les boulangers qui livrent du pain aux riverains pourront recevoir des « bons de droit » dont le montant sera calculé en fonction des quantités de pain vendues aux dits riverains. Ces bons de droit, transmissibles par voie d'endossement, seront remis comme numéraire en paiement des droits d'entrée sur les blés et sur les farines.

(1) La situation de l'élevage chevalin au printemps de 1932. *Le Cheval de trait belge*, 4 juin 1932, No 402.

Brasseries.

L'industrie brassicole se ressent de l'appauvrissement général des consommateurs : les grandes brasseries accusent sur l'an dernier une baisse des ventes s'élevant de 10 à 13 p. c. Il est à signaler que le cartel des brasseries n'a pas baissé ses prix — non plus que les salaires des ouvriers et les profits — malgré le mouvement général des prix. Les bières étrangères se vendent également fort cher et il en est notamment ainsi des bières anglaises, dont le prix de détail n'a nullement influencé la chute de la livre sterling.

Dans l'ensemble, la brasserie est une des rares industries restées prospères.

La pêche maritime.

Le produit de la vente de poissons à la Minque d'Ostende en mai s'est élevé à fr. 3.031.240,80. Ce chiffre est en diminution de fr. 699.396,70 sur celui de mai 1931 (fr. 3.730.637,50). Les apports, par contre, accusent une augmentation de 173.376 kg., chiffre total en mai 1932, 1.195.132 kg. (en mai 1931 1.021.756 kg.).

Voici le détail du produit de la vente de poissons frais à la Minque d'Ostende en mai 1932 :

	Produits (francs)	Apports (kilos)
Chalutiers à vapeur	365.123,50	284.543
Chaloupes à moteur	2.617.648,30	891.939
Chaloupes à voiles	—	—
Divers	32.846,—	9.600
Poissons de provenance étrangère	15.623,—	9.050
En mai 1932	3.031.240,80	1.195.132
En mai 1931	3.730.637,50	1.021.756 —
En moins	699.396,70	—
En plus	—	173.376

On constate donc une très forte baisse des prix du poisson, que les intéressés attribuent à l'importation de poisson étranger, refoulé des autres pays par le système du contingentement.

Il est de fait que l'importation du poisson étranger est en progression rapide : de 1925 à 1928, la moyenne annuelle du tonnage importé a été de 12.500 tonnes. En 1931, l'importation a été de 18.300 tonnes et en 1932, on prévoit qu'elle s'élèvera à 21.000 tonnes.

Les marchés de Bruxelles et d'Anvers sont alimentés principalement par les envois étrangers de poissons. Les facteurs en poisson de ces villes reçoivent le poisson d'Allemagne et de Hollande en consignation (commission 5 p. c., plus un certain bénéfice sur les frais divers).

Les armateurs et patrons pêcheurs, au lieu d'accorder les mêmes facilités, ne se font pas faute de réclamer l'adoption d'un système de licences d'importation.

Comme nous l'avons déjà dit, la situation des pêcheries est d'autant plus mauvaise que les saisons de pêche aux harengs et aux esprots ont été très peu

rémunératrices et les pêcheurs et armements ont eu beaucoup de difficultés à faire face à leurs engagements financiers.

Produit des saisons de pêche à l'esprot.

En 1931-32 : 6.152.845 kg. pour fr. 1.816.970,41, soit 29 fr. les 100 kg.
 En 1930-31 : 4.208.077 kg. pour fr. 5.149.165,18, soit 122 fr. les 100 kg.
 En 1929-30 : 2.670.863 kg. pour fr. 4.813.163,66, soit 180 fr. les 100 kg.
 En 1928-29 : 2.627.028 kg. pour fr. 4.270.172,66 soit 162 fr. les 100 kg.

Il faut ajouter qu'à la suite de l'évolution qui, pendant un certain temps au moins, a visé à substituer le bateau à moteur à la grosse unité à vapeur, il y a eu beaucoup d'immobilisations de capitaux dans ce nouveau matériel. Or, le rendement, avec les prix en baisse, ne donne plus : 108 grands bateaux à moteur ne naviguent plus.

De leur côté, 45 chalutiers à vapeur rapportaient en 1928 10.318.000 kg. de poisson; en 1931, il n'y a plus que 20 chalutiers en navigation qui ont ramené 5.328.000 kg.; en 1932, au commencement de l'année, 10 chalutiers naviguaient encore, actuellement il reste 5 unités en exploitation.

Il y a donc actuellement 30 grands chalutiers immobilisés. Deux grandes sociétés d'armement ont fait déjà des pertes d'environ un million chacune, 5 autres armements ont liquidé ou arrêté leurs exploitations; une centaine d'armements de bateaux à moteur sont immobilisés et souvent il s'agit de petits capitalistes ayant des charges de prêt. La réalisation des bateaux à moteur est pratiquement impossible.

Cette situation est pénible. Mais elle se retrouve dans d'autres pays. En Angleterre, en Hollande, les plaintes sont également grandes. D'autres industries ne souffrent pas moins. Est-il permis de relever, pour tous les consommateurs, le prix d'une denrée alimentaire importante, soit pour assurer une rémunération à des capitaux privés, soit pour faire travailler un nombre restreint de pêcheurs? Nous ne le croyons pas.

LES TRANSPORTS

Les industries des transports subissent les conséquences de la crise mais sont relativement avantagées du fait que c'est en Belgique que le commerce extérieur a subi le moins d'atteintes.

Cependant, le chômage dans cette industrie est développé, notamment dans les transports maritimes, où les armements ont fait face à la crise en renvoyant d'abord les membres étrangers des équipages. A Anvers, le tonnage des navires entrés dans le port pendant les cinq premiers mois s'est élevé à 8 millions 115.000 tonnes contre 9.307.000 tonnes pour la période correspondante de 1931. Les statistiques du chômage paraissent avec un certain retard, qui en diminue quelque peu la valeur. Toutefois, elles révèlent un chômage étendu chez les dockers. De même, les statistiques relatives au nombre de jours d'occupation des cales sèches de la ville d'Anvers et celles de la Bourse officielle du Travail, relatives aux demandes et offres d'emploi pour les réparations maritimes révèlent la stagnation des affaires. En mars,

290 demandes d'emploi de réparateurs de navires et en avril, 161, ont été faites à la Bourse, qui n'a pu en satisfaire aucune.

On trouvera ci-dessous un tableau concernant la situation des navires désarmés dans le port d'Anvers à fin mai 1932.

PAVILLONS	Nombre de navires	Tonnage net
Belges.....	57	159.227
Anglais.....	18	71.412
Français.....	9	35.205
Divers.....	10	27.488
TOTAL...	94	293.332

LA BALANCE

COMMERCIALE ET LES CONTINGENTEMENTS.

Dans l'évolution protectionniste de la Belgique, les dirigeants de notre agriculture ont une large responsabilité.

Ils ont obtenu, dans ces derniers temps :

1° que l'importation en Belgique du beurre, des bovins et des porcs, ainsi que des viandes bovines et porcines, fraîches ou congelées, soit subordonnée à la production à la douane belge d'un certificat spécial;

2° que l'importation en Belgique des tubercules ou plantes de pommes de terre, de fruits ou plantes de tomates ou d'auberginés originaires ou en provenance de la France, soit interdite, et que l'importation de ces produits, originaires ou en provenance d'autres pays que la France, ne soit autorisée que si les envois sont accompagnés d'un certificat délivré par le Service phytopathologique du pays importateur mentionnant le pays d'origine des produits et attestant qu'ils ont été récoltés dans une région exempte de « *Doryphora decemlineata* ». Nul ne souhaite que ce parasite, le « *Doryphora* » fasse des ravages dans les cultures belges, mais les agriculteurs et horticulteurs belges se sont si souvent plaints des abus des services phytopathologiques des pays importateurs que l'on ne peut envisager qu'avec appréhension l'adoption, dans notre pays, de mesures susceptibles d'extensions aussi dangereuses;

3° que l'importation des fleurs coupées soit subordonnée à la production d'une autorisation spéciale à délivrer au nom du ministre de l'Agriculture;

4° que l'importation des produits dérivés du maïs soit aussi subordonnée à la production d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre de l'Industrie. La Belgique pourtant ne produit pas de maïs, mais les semoules, farines et céréales de maïs constituent pour les blés une concurrence indirecte que les agriculteurs veulent supprimer.

On s'abuserait en pensant que ces mesures, auxquelles il convient d'ajouter celles prises antérieurement en faveur de l'avoine et des betteraves à sucre, satisfont les agrariens.

On agite à nouveau le problème des interventions en faveur de l'agriculture et portant principalement sur la « revalorisation » du froment. Les principales formules discutées sont : l'incorporation obligatoire de froment indigène à la mouture servant à la panification ; l'imposition d'une taxe aux importateurs de blé, ces sommes devant être ristournées à l'agriculture ; l'augmentation des droits d'entrée ; l'établissement d'une taxe sur la farine à la sortie du moulin, la ristourne à l'agriculture se faisant au prorata des emblavements en céréales.

Toutes ces formules sont mauvaises et le but même qu'on poursuit est nuisible au bien public.

On invoque la nécessité de « défendre la balance commerciale du pays ». Nul argument ne pourrait être plus faible.

Dans un pays comme la Belgique, la balance commerciale est normalement déficitaire et le déficit est compensé par les rentrées invisibles. Que cette compensation soit pleinement satisfaisante, on en trouve la preuve dans l'accroissement régulier des réserves d'or de la banque centrale et dans la tenue des changes. Enfin, parce qu'en Belgique les prix et les salaires sont plus plastiques qu'ailleurs, du fait précisément que jusqu'à présent des interventions fiscales et administratives n'ont pas paralysé les mouvements des cours des denrées alimentaires, le commerce international du pays a présenté une résistance que n'offre aucune nation protectionniste.

Or la Belgique ne peut vivre sans exporter. Une politique qui compromet l'exportation en augmentant le prix de la vie est déplorable. Elle est la négation des méthodes qui ont fait notre force dans le passé et grâce auxquelles d'une part l'agriculture n'a cessé de progresser et d'autre part la Belgique se défend le mieux dans la crise actuelle.

Des dix principales nations, dont les transactions constituent les six dixièmes du commerce mondial, c'est en effet la Belgique qui enregistre jusqu'ores le moindre recul des exportations, si l'on compare les chiffres du premier trimestre de 1932 à ceux de 1929 :

Recul des exportations de 1929 à 1932.

Belgique	42 %
Italie	47 %
Allemagne	48 %
Angleterre	49 %
Japon	50 %
Hollande	50 %
France	56 %
Indes	57 %
Canada	61 %
États-Unis	69 %

Ajoutons qu'il suffit de consulter nos statistiques pour constater que si nos exportations ont reculé, nos importations ont fait de même et, en avril dernier, notre balance a été favorable. Pendant le mois d'avril, l'Union Economique belgo-luxembourgeoise a importé 2.563.593 tonnes de marchandises valant 1.536.054.000 fr. et elle en a exporté 1.626.946 tonnes valant 1.351.361.000 francs. Pendant le mois d'avril, la balance commerciale visible de l'Union Economique lui est favorable

par 15.307.000 francs. Pendant les quatre premiers mois, les importations ont atteint 10.453.737 tonnes valant 5.999.757.000 francs et les exportations, 6 millions 379.113 tonnes valant 5.576.820.000 francs.

Il ne faut d'ailleurs pas se réjouir outre mesure de ces contractions des importations, car elles prouvent que nous importons moins de matières premières, donc que nous travaillons moins.

Même si les prix se redressent, il est vain de compter sur un retour aux niveaux de 1928 ou 1929, encore influencés par les événements de la guerre et de l'après-guerre. On devra se contenter de prix correspondant probablement à ceux de 1913-1914. L'abaissement du prix de revient est donc essentiel. Frapper, dès lors, le pain de tous est contre-indiqué. Le faire en une période de crise, au profit surtout des grands propriétaires et des grands fermiers, qui seuls produisent du froment pour la revente, est spécialement dangereux. C'est d'ailleurs anti-économique : la mévente du froment est due à des causes mondiales et techniques ; il y a, dans le monde, un excédent manifeste de production de froment. Or, par les mesures proposées, on encouragerait nos agriculteurs à développer leurs emblavements. Ces critiques ne sont pas les seules mais elles suffisent.

* * *

L'industrie belge, bien que moins disposée que l'agriculture à se faire protéger, n'est pas non plus sans reproches. On sait que l'importation des engrais azotés est contingentée. Les charbonnages belges et allemands ont renouvelé un accord qui aboutit à un renforcement du contingentement d'importation des houilles allemandes.

Le nouveau régime est entré en vigueur à partir du 1^{er} avril. Le contingentement des importations est ramené, en vertu de l'accord, à 55,7 p. c. au lieu de 70 p. c.

D'autre part, les charbonnages belges réduisent leur production mensuelle de 120.000 tonnes.

Enfin, un arrêté royal pris au début de juin, subordonne l'importation de toute bonneterie de soie pure ou de bonneterie mélangé de soie à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée au nom du ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.

On se convaincra difficilement de l'utilité de ces mesures protectionnistes, les industries protégées étant loin de suffire à la consommation nationale.

Enfin, on s'engage dans la voie du contingentement de l'importation du poisson, pour pallier temporairement à la crise de la pêche maritime dont nous avons exposé les causes, en partie d'ordre technique.

Il y a actuellement environ 300 pêcheurs qui chôment sur la côte belge. C'est regrettable ; mais où s'arrêterait-on s'il fallait, pour des industries ayant beaucoup plus de sans-travail, recourir à des mesures artificielles de soutien ?

En réalité, le public consomme beaucoup trop peu de poisson en Belgique. Ne peut-on espérer que le bon marché actuel du poisson développera le goût de cet

aliment excellent et que l'industrie de la pêche en profitera, dans l'avenir? Ne peut-on continuer la propagande en faveur de la consommation? Les entreprises de pêche ne pourraient-elles s'entendre et par une exploitation coordonnée diminuer leurs frais généraux? Ne pourraient-elles organiser en commun leur vente à l'intérieur du pays et, en tous cas, faire aux facteurs les mêmes conditions que leurs concurrents? Les pouvoirs publics ne peuvent être accusés d'indifférence à l'égard d'une industrie intéressante; les travaux importants faits pour les ports de pêche le démontrent. Mais rationner l'importation, prélever une dime sur tous les consommateurs, ce sont des procédés anti-économiques.

MARCHE DE L'ARGENT, COMMERCE DE BANQUE ET SPECULATION

Le calme le plus complet continue à régner sur le marché des capitaux. Les émissions nouvelles sont très réduites et régulièrement inférieures au montant des liquidations et réductions de capital.

Voici les chiffres pour les quatre premiers mois de 1931 et 1932 :

Compagnies par actions	1931	1932
	(En milliers de fr.)	
Montant des émissions d'actions .	934.073	669.912
Montant des émissions d'obligat. . .	326.734	33.250
Emissions nettes	836.217	191.829
Montant des liquidations	293.366	260.103
Montant des réductions de capital	173.164	624.895

Si la situation actuelle ne prête nullement à un réveil de l'esprit d'entreprise, si les compagnies n'envisagent qu'avec hésitation de nouvelles immobilisa-

tions, alors que la production a baissé de 30 p. c. par rapport au maximum de 1929 et que l'outillage ne doit pas être occupé à plus de 55 à 60 p. c. de la capacité totale de production, d'autre part, le revenu susceptible d'accumulation et de réinvestissement a fortement diminué : les salaires industriels ont baissé de près de 20 p. c. pour les ouvriers demeurés au travail; les dividendes sont fortement en baisse, de 50 p. c. environ par rapport aux meilleures années du cycle; et les résultats pour 1932 seront encore moins satisfaisants; les traitements et pensions du personnel de l'Etat, les revenus des professions libérales, ont également diminué : seuls restent stables les baux en argent, les revenus hypothécaires, les rentes des fonds d'Etat et, dans une certaine mesure, certains profits purement commerciaux.

La circulation des capitaux est lente et la thésaurisation toujours importante. Le récent emprunt 5 p. c. à lots de l'Etat belge, qui a d'ailleurs rencontré un bon succès, a permis de mesurer le degré d'immobilisation des billets de banque. Dans certains centres, les 2/3 des souscriptions ont été payés en billets, le reste par des prélèvements sur dépôts. Dans l'ensemble, environ 50 p. c. ont été payés en billets.

Si la thésaurisation reste considérable, elle ne paraît pas en augmentation. Certains indices permettent de croire qu'elle tend légèrement à diminuer. Les dépôts dans les banques ont augmenté dans ces derniers temps. Les achats d'or monnayé, qui avaient été assez importants, ont cessé ou sont réduits à peu de chose. Des intermédiaires-trafiquants ont dû se débarrasser à perte de leur stock. Enfin, les comptes courants particuliers auprès de l'institut d'émission, lesquels représentent surtout les dépôts des banques privées, restent bien fournis. Tout cela indique un mieux sensible dans la situation bancaire et financière.

CHRONIQUE

Avoirs et engagements des banques à l'étranger. — La plupart des instituts d'émission non seulement dans les pays de monnaie dirigée mais aussi dans les pays restés à l'étalon-or, ont organisé une statistique mensuelle ou bi-mensuelle des avoirs et engagements en monnaie étrangère des banques privées.

A New-York, les données sont fournies par quinzaine; à Londres, Paris, Berlin, etc., par mois.

La statistique anglaise comporte sept colonnes pour les engagements vis-à-vis de l'étranger, et huit pour les avoirs en monnaie étrangère.

Elle a pour objet de fournir, entre autres, des indications précises sur le montant des dépôts détenus par les établissements de crédit pour compte d'étrangers, sur les avances accordées par des étrangers à des clients anglais, sur le montant des fonds d'Etat anglais détenus par des banques britanniques pour compte d'étrangers, etc. D'autre part, on possède de même le montant des créances anglaises sur l'étranger en distinguant les dépôts détenus par des banques étrangères pour compte de clients anglais, les avances consenties par des banques anglaises pour compte de leurs clients à des étrangers, le montant des fonds d'Etat ou de municipalités détenus à l'étranger pour comptes de citoyens anglais, etc.

Aux Etats-Unis, l'institut central distingue pour les avoirs en monnaie étrangère :

- 1) les dépôts;
- 2) les avances;
- 3) tous les autres avoirs;
- 4) les acceptations données pour compte de clients étrangers;
- 5) les soldes encore ouverts sur les crédits d'acceptation.

Pour les engagements en monnaie étrangère, les banques privées indiquent :

les dépôts, les sommes empruntées à des clients étrangers, les placements étrangers en effets de commerce, les placements étrangers en obligations à court terme du gouvernement des U. S., tous les autres avoirs étrangers y compris les sommes investies en valeurs d'arbitrage, les acceptations données par des correspondants étrangers pour compte d'américains, les soldes encore ouverts de ces comptes, etc.

On le voit, il y a là une quantité de renseignements fournis aux instituts d'émission qui leur permet de mieux connaître la situation exacte du marché des capitaux et d'en tirer d'utiles indications pour leur politique monétaire.

Ces renseignements ne sont pas publiés.

En Belgique, la Banque Nationale reçoit depuis l'an passé des renseignements semestriels, mais moins détaillés.

La société privée à responsabilité limitée. — Un projet de loi voté par la Chambre des Représentants et actuellement en discussion au Sénat, prévoit la constitution d'une espèce nouvelle de société commerciale, la société privée à responsabilité limitée.

Il s'agit d'une société présentant à la fois les avantages des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux; elle assurerait d'une part une certaine continuité de gestion et d'autre part la limitation des engagements des associés.

La société à responsabilité limitée est essentiellement une société privée; c'est ce qui explique certaines de ses caractéristiques, telles la limitation du nombre des membres, les restrictions apportées à la possibilité de cession des parts, et le petit nombre de formalités nécessaires à sa constitution.

Le projet entend restreindre l'activité de ces sociétés en leur interdisant les opérations d'assurance, d'épargne et de capitalisation. Cette disposition évitera assurément des abus, mais elle est incomplète. Il paraît nécessaire en effet, du point de vue de la protection de l'épargne, d'écarter de ces sociétés les activités bancaires et boursières. Le capital minimum avec lequel elles se constitueront pour la plupart ne leur donnera qu'une surface et un crédit trop faibles. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de considérer que dans ce domaine les formes actuelles de société ne seraient pas suffisantes. En Allemagne, la forme de la société à responsabilité limitée est de plus en plus abandonnée en matière bancaire.

D'après le projet, le capital minimum de 50.000 fr., intégralement souscrit sans appel au public, doit être divisé en parts nominales jouissant de droits proportionnels à leur valeur; les parts sont libérées d'un cinquième au moins et le minimum appelé, mis à la disposition de la société, doit être de 50.000 francs.

Ce sont là de bien petits montants, quand il s'agit de les donner comme seule base à la responsabilité de la société. Qui aurait compris avant-guerre qu'on songeât à accorder le double avantage de la personnalité civile et de la responsabilité restreinte à des sociétés ayant 7.000 francs d'avoir?

La publicité est fortement réduite par comparaison avec les sociétés anonymes: on prévoit un registre contenant l'acte de constitution et ses modifications, ainsi que la mention des noms des associés actuels. L'extrait qui doit en être publié ne comporte que la désignation des associés, la dénomination de la société, le montant du capital et sa formation, l'objet et la durée de la société, le nom du ou des gérants.

La cession de parts à des tiers ne peut se faire qu'avec l'agrément de la majorité des associés, ma-

rité identique à celle nécessaire pour les modifications aux statuts des sociétés anonymes. Entre associés, une simple notification à la société suffit.

La transmission de parts pour cause de mort est déterminée de façon à maintenir la société dans les limites d'un groupement privé.

Le caractère privé de la société est renforcé par l'obligation de n'émettre que des emprunts nominatifs.

La gestion de la société est confiée à un ou des gérants, dont les pouvoirs très étendus sont assurés légalement d'une certaine continuité.

La surveillance est également organisée, mais de façon très sommaire, à notre avis.

Le bilan établi annuellement ne doit pas être publié. N'est-ce pas une erreur? Si on veut l'avantage de la responsabilité limitée, c'est bien le moins qu'on montre au public sa situation.

La durée de la société est au maximum de trente ans, mais elle pourra, sans doute, être prorogée.

La liquidation pour perte du capital est envisagée de la même façon que dans les sociétés anonymes.

Le projet autorise, malheureusement l'association des époux et ouvre ainsi la porte à de nombreuses fraudes. M. Tschoffen, rapporteur de la commission de la justice, au Sénat, a fait un intéressant exposé de la question et propose la suppression des dispositions dont il s'agit. Les arguments en faveur de la prohibition des institutions de sociétés entre époux sont au nombre de trois :

- a) l'association contredirait l'autorité maritale;
- b) l'association serait en opposition avec l'immutabilité du contrat de mariage (art. 1395 code civil);
- c) l'association permettrait de tourner la loi en ce qu'elle traite des rapports entre époux, relativement à leurs biens repris entre autres aux articles 1091 à 1100 et 1595, code civil.

La théorie de l'émancipation juridique de la femme vient battre en brèche le premier argument; encore conviendrait-il de procéder par une réforme générale. Mais, en tous cas, les motifs autorisant la loi à passer outre aux deux autres objections n'apparaissent pas suffisamment.

Le projet adopté par la Chambre a voulu concilier deux théories cependant inconciliables: ou bien les droits du mari restent intacts et il n'y a pas lieu de spécifier une autorisation spéciale (amendement Tschoffen), ou bien l'association est en opposition avec ces droits et elle doit être interdite.

L'article 103¹⁴, *in fine*, va plus loin et déclare: « la femme peut être gérante avec le consentement de son mari ou conjointement avec lui, sous réserve de ne pas déroger aux dispositions de l'article 1388 du code civil ».

C'est là autoriser légalement des manquements à l'immutabilité des conventions matrimoniales. On ouvre la voie à la fraude.

La législation française, tout en tolérant l'entrée de la femme dans une société privée, sauf empêchement

résultant de son contrat de mariage, lui interdit les fonctions de gérante.

Il semble que le législateur belge n'ait pas, jusqu'à présent, attaché assez d'importance à cette question pourtant essentielle.

Par rapport à la société anonyme, la société privée offre des avantages relativement aux facilités de constitution, aux moindres frais à faire à cet égard et à la continuité de gestion. Il est à remarquer toutefois que les limitations apportées à la transmissibilité des titres, et le droit de préemption procurent également cette continuité dans la société anonyme. La sécurité des tiers, par contre, est fortement réduite par le manque de publicité, qui les prive des renseignements qu'ils peuvent attendre des bilans des sociétés anonymes. Un grand nombre de très petites sociétés se constituent d'ailleurs actuellement sous la forme anonyme, sans que le formalisme légal soit un inconvénient.

A l'encontre de ce qui se produit dans la commandite et dans la société en nom collectif, les recours des tiers à l'égard de la société privée sont réduits à l'actif de cette dernière; cet actif étant généralement assez faible, il est à présumer que ceux qui seront amenés à traiter avec les nouvelles sociétés exigeront, la plupart du temps, des garanties personnelles.

Le très grand nombre de faillites parmi les sociétés privées allemandes est, dit-on, la conséquence de la création des sociétés d'études et de recherches. Ne doit-on pas y voir plutôt la preuve d'un risque nouveau qui est né, pour le crédit, de cette nouvelle forme de société.

On objecte le développement pris en France par ce genre de société. Il s'explique, semble-t-il, par les avantages fiscaux qu'elles présentaient au début. Lorsque, en 1929, ces avantages furent réduits, on a constaté immédiatement une diminution du nombre de ces sociétés.

Dans les lignes qui précèdent, nous nous sommes bornés, en résumant le projet de loi, à signaler brièvement quelques points pouvant prêter à des discussions ou à des abus, mais de nombreuses autres questions pourraient encore être soulevées.

Malgré les déclarations faites au Parlement, il semble que toutes les conséquences pratiques d'application de la nouvelle loi n'aient pas été envisagées d'une manière suffisamment précise. En d'autres temps on eût certes fait valoir qu'il y a un intérêt social à favoriser la circulation des biens; que dès lors, autoriser la constitution de personnes morales, qui échapperont ou pourront échapper aux mutations inséparables de la durée limitée de l'existence humaine, alors qu'il ne s'agit pas de véritables sociétés de capitaux, était une innovation dont la nécessité ne se faisait pas sentir. En tous cas, on peut se demander si les inconvénients qui résulteront sans doute de la réforme seront compensés par les avantages que ses promoteurs en attendent.

Les droits en matière de fusion de sociétés. — M. Renkin, Premier Ministre des Finances, a déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants un projet de loi apportant des modifications aux lois sur les droits d'enregistrement et de transcription et sur les impôts sur les revenus en matière de fusion de société. En voici l'exposé des motifs.

« Le projet qui vous est soumis a pour but de proroger pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'au 1^{er} juillet 1935, la loi du 23 juillet 1927 (prorogée par l'article 16 de la loi du 2 juillet 1930) relative au régime fiscal applicable aux fusions de sociétés.

Les considérations qui ont motivé la loi de 1927 et sa première prorogation n'ont rien perdu de leur force. Au contraire, aujourd'hui plus que jamais, il convient de favoriser la réunion d'entreprises trop faibles pour résister séparément aux épreuves d'une période particulièrement difficile.

La loi de 1927 avait réservé les faveurs fiscales à l'opération de fusion au sens strictement juridique du terme; elle visait donc uniquement l'apport de tous les éléments de l'activité de la société absorbée; elle exigeait, en outre, que « l'une et l'autre » des sociétés intéressées eussent leur principal établissement en Belgique.

La loi de prorogation du 2 juillet 1930, due à l'initiative parlementaire, a étendu l'application de la loi de 1927 en ce sens que le bénéfice du droit réduit a été accordé lors même que l'apport n'est pas intégral, et se limite à une ou plusieurs branches de l'activité sociale, pour autant toutefois que cette activité soit d'ordre industriel.

Le projet nouveau vise à élargir quelque peu le champ d'application du tarif réduit; il n'exige plus, comme condition de cette application, que la branche d'activité, dont il pourrait être fait apport, revête le caractère industriel; il n'exige plus, d'autre part, que l'une « et » l'autre des sociétés en cause aient leur principal établissement en Belgique; seule la société absorbante ou bénéficiaire de l'apport devra être de nationalité belge. Cette nouvelle disposition permettra à des sociétés belges d'incorporer des entreprises étrangères sans être tentées de recourir aux facilités que la législation de certains pays offre à la constitution de holdings ou d'autres formes de groupements de sociétés. »

Projet de loi

Article unique.

Les articles 1 à 4 de la loi du 23 juillet 1927, modifiés par l'article 16 de la loi du 2 juillet 1930, sont remplacés par ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Sont réduits des deux tiers les droits proportionnels d'enregistrement et de transcription exigibles d'après les lois en vigueur sur les actes portant fusion, de quelque manière qu'elle s'opère, de sociétés commerciales ou de sociétés civiles ayant emprunté ou non la forme des sociétés commerciales, si la société absorbante ou la nouvelle société née de la fusion a son principal établissement en Belgique.

Si des sociétés civiles n'ont pas encore emprunté les formes des sociétés commerciales, la décision de fusion sera valable en ce qui les concerne, moyennant l'adhésion des associés possédant les trois cinquièmes des parts ou intérêts sociaux.

La réduction visée au premier alinéa ci-dessus est également applicable aux actes qui constatent l'apport par une société, à une autre société ayant son principal établissement en Belgique de l'ensemble des éléments composant une ou plusieurs branches de son activité.

ART. 2. — Les droits continueront à être perçus aux taux pleins sur les apports des biens et capitaux qui seraient faits par des parties autres que les sociétés fusionnées ou sur les apports autres que ceux prévus au troisième alinéa de l'article premier.

ART. 3. — La réduction des droits est subordonnée, en outre, à la double condition :

- a) Que l'acte de fusion ou d'apport soit présenté à la formalité de l'enregistrement avant le 1^{er} juillet 1935;
- b) Que les sociétés entre lesquelles intervient la fusion ou l'apport aient été constituées par des actes enregistrés avant le 1^{er} juin 1932.

Toutefois, cette seconde condition n'est exigée ni à l'égard des sociétés civiles, qui n'ont pas emprunté la forme des sociétés commerciales, ni à l'égard des sociétés qui n'ont pas leur principal établissement en Belgique, si l'existence de ces sociétés est établie, soit par des arrêtés de concessions, soit par d'autres actes ayant acquis date certaine, selon les lois belges, avant le 1^{er} juin 1932.

ART. 4. — L'article 15, § 2, des lois coordonnées concernant les impôts sur les revenus, est complété comme il suit :

« Toutefois, cette taxe ne sera pas appliquée aux sociétés par actions, qui liquideront par fusion, de quelque manière qu'elle s'opère, avant le 1^{er} juillet 1935. »

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES

Un changement, nettement marqué, survenu vers le milieu du mois à la fois dans l'orientation du dollar et de la livre, a modifié ces jours derniers la physiologie des grands marchés cambistes. Le nôtre, tout en modelant sa tendance sur celle de ces marchés, n'a pas fait montre cependant en l'une ou l'autre de ces devises de plus d'activité que durant la quinzaine précédente.

Pendant la première moitié du mois, le dollar n'avait pas dépassé 7,1720. Du 15 au 17 juin, il se trouva porté à 7,1950. Simultanément, le change anglais, sous la pression d'offres massives, fut contraint d'abandonner le cours de 26,30 auquel il s'était tenu sans effort pendant quinze jours. En 48 heures, son recul s'élargit jusqu'à 26,04. Le glissement s'étendit finalement jusqu'aux environs de 25,95.

Le franc français, sans être très recherché, s'est maintenu à un niveau assez élevé pendant toute la quinzaine; il n'est guère descendu au-dessous de 28,25 et s'est rapproché à différentes reprises de 28,26. Le florin et le franc suisse, bien que fort peu traités, sont restés à la pointe extrême de leur avance précédente, à savoir: le premier autour de 290,35, le second tout près de 140. Le reichsmark termine la quinzaine en progrès sensible. De 169,67 1/2 il a gagné le niveau de 170, puis a poursuivi sans réaction son avance jusqu'à 171. La lire italienne a eu un marché animé autour de 36,75. Quoique peu travaillé dans l'ensemble, le change espagnol a fait preuve d'une résistance continue à 59 et même au delà de ce niveau. Les trois couronnes scandinaves ont été négligées et leurs cours se sont alourdis. Le Stockholm est revenu de 135,50 à 133,50, l'Oslo de 131,75 à 127, le Copenhague de 144,50 à 141,75. Le Prague, le Montréal et le Varsovie cotent actuellement 21,29; 6,23 et 80,55 respectivement, cours qui se rapprochent de ceux enregistrés à la fin de la quinzaine dernière.

En corrélation avec le changement survenu dans la tendance au comptant, le dollar livrable à terme s'est raffermi dans une proportion notable. Le déport s'est réduit de 8 centièmes de belga à moins de 4 centièmes pour une période de trois mois. Le franc français et la livre, pour un terme équivalent, valent à peu de chose près le même prix qu'au comptant.

L'orientation du marché de l'escompte hors banque ne s'est pas modifiée. Le papier est toujours rare et la demande persiste à 3 3/16 p. c. L'argent à court terme, extrêmement abondant, se place avec peine au jour le jour à 1 et même à 3/4 p. c.

Le 23 juin 1932.

MARCHE DES TITRES

Comptant.

Aucun changement ne s'est manifesté dans l'allure générale du marché. Le manque continu d'ordres affecté la plupart des compartiments, et à l'exception

des rentes qui demeurent empreintes de fermeté, les cotations s'établissent le plus souvent en baisse au 17 juin par rapport au 3 juin, comme le montre le tableau comparatif ci-après.

Aux rentes: Dette Belge 3 p. c. 2^e série, 65,25-65; 5 p. c. Restauration Nationale, 82,25-82; 5 p. c. Emprunt Intérieur 1920, 445-447,50; 6 p. c. Emprunt de Consolidation 1921 se répète à 90; Emprunt belge à lots 5 p. c. 1932, 545-535; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 179-180; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 236,25-240; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923 se répète à 500.

Aux assurances et banques: Banque Belge pour l'Etranger, 420-430; Banque de Bruxelles, 555-560; Banque Nationale de Belgique, 2210-2150; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 680-700; part de réserve Société Générale de Belgique, 3525-3500.

Aux entreprises mobilières et immobilières: part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 14000-14725; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 3700-4000; Immobilière Bruxelloise, 3930-3935.

Aux chemins de fer et canaux: action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 1610-1590; action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges, 430-423; part de fondateur Congo, 3650-3600; action de jouissance Welkenraedt, 17050-17150.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: action de capital Bruxellois, 1400-1415; action de dividende idem, 4130-4200; part sociale Caire, 590-600; action de dividende Pays de Charleroi, 685-740; 1/100^e part de fondateur Rosario, 315-332,50.

Aux tramways et électricité (Trusts): part sociale Bangkok, 685-690; part sociale Compagnie belge des Chemins de fer et Entreprises, 920-875; part de fondateur Electroraïl, 4060-3960; action privilégiée Sidro, 382,50-360; action ordinaire Sofina, 10200-10300.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: action de capital ordinaire Electricité du Borinage, 1210-1175; 1/10^e part de fondateur idem, 3080-3050; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 9850-9725; 1/10^e part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 6575-6450; 1/10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 6800-6625; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 8025-7850; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9500-8750.

Aux industries métallurgiques: Angleur-Athus, 235-245; Armes de Guerre, 295-285; Baume et Marpent, 3090-3100; Forges de Clabecq, 13800-14500; Cockerill, 870-900; Espérance-Longdoz se répète à 1600; Forges de la Providence, 6000-6600; Sambre et Moselle, 1775-1800.

Aux charbonnages: Bonnier, 1835-1760; Centre de Jumet, 2690-2550; Maurage, 4250-4950; Noël-Sart-Culpart, 5800-5875; Nord de Gilly, 5550-5800; Wérister, 2500-2560; Willem-Sophia, 3425-3325.

Aux **zincs, plombs et mines** : Asturienne des Mines, 142-150; Métallurgique de Prayon, 600-685; Overpelt-Lommel, Corphalie, 200-230; 1/10^e action Vieille-Montagne, 1615-1575.

Aux **glaceries** : Auvelais, 7950-8000; action privilégiée Floreffe, 1755-1830; part sociale Saint-Roch, 13000-12950.

Aux **industries textiles et soieries** : part sociale l'Ensivaloise, 1525-1490; action de dividende Etablissements Américains Gratry se répète à 1800; Linière La Lys, 8110-8510; action de capital Viscose, 645-640.

Aux **produits chimiques** : Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 845-852,50; part de fondateur Industries Chimiques, 982,50-1025; Laeken se répète à 1850.

Aux **valeurs coloniales** : part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 2850-2825; Ciments du Katanga se répète à 2625; Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 1810-1760; action privilégiée Katanga, 28000-27100; action ordinaire idem, 23600-21600; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2450-2325.

A l'**alimentation** : action de capital Minoteries et Elevateurs à Grains, 1610-1605; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 4625-4600.

Aux **industries diverses** : part sociale Englebert O. Fils et Cie, 1900-1775; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 1820-1810.

Aux **actions étrangères** : Crédit Foncier de Santa-Fé, 1000-890; action de dividende Héliopolis, 1950-1965; Sévillane d'Electricité, 920-777,50; 1/20^e part de fondateur Ateliers de Constructions du Nord de la France, 1025-1050; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 12400-12825; part bénéficiaire Electricité de Paris, 20750-19950; Parisienne (part bénéficiaire), 2235-2260; part de fondateur Mopoli, 3860-3740; action ordinaire Royal Dutch, 18000-16600; part sociale Arbed, 1775-1825.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1980-1865; Barcelona Traction, 340-327,50; Brazilian Traction, 320-306,25; Héliopolis, 1365-1360; Pétrifina, 485-476,25; Royal Dutch, 1805-1670; Securities Corporation, 190-195; action privilégiée Sidro, 388,75-371,25; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2465-2350.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 juin 1932.....	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	1,—	1,—	6,50	6,—
7 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	1,—	1,—	6,50	6,—
8 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	1,—	1,—	6,50	6,—
9 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,875	1,—	6,50	6,—
10 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,875	1,—	6,50	6,—
11 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,875	0,875	6,50	6,—
13 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,875	1,—	6,50	6,—
14 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,75	1,—	6,50	6,—
15 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,75	1,—	6,50	6,—
16 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,9375	0,75	0,875	6,50	6,—
17 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,75	1,—	6,50	6,—
18 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,75	0,75	6,50	6,—
20 —	3,50	4,—	4,50	3,15625	3,9375	0,875	0,875	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz.	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Epargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au-delà de 20.000 fr.
<i>A. — Au 20 mai 1932 :</i>									
Société Générale	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,35	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging ..	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie.....	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
<i>B. — Les derniers mois :</i>									
1930	1,15	(*) 3,28	(**) 3,35	(**) 3,40	(**) 3,55	(***) 4,15	(***) 4,30	3,80	2,85
1931	1,—	2,11	2,20	2,30	2,30	3,10	3,35	3,—	2,—
1931 Mars	1,—	2,21	2,35	2,50	2,50	3,25	3,50	3,—	2,—
Avril	1,—	2,14	2,20	2,30	2,30	3,15	3,40	3,—	2,—
Mai	1,—	2,04	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet.....	1,—	2,02	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Août	1,—	2,01	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre.....	1,—	2,07	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,06	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
1932 Janvier	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	1,—	2,15	2,20	2,30	2,50	3,50	3,75	3,—	2,—
Mars	1,—	2,28	2,30	2,40	2,65	3,50	3,75	3,—	2,—
Avril	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,60	3,85	3,—	2,—
Mai	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les quatre premières banques désignées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,173 b.	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 7,1913 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 269,086 b.	GENEVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAQUE 100 Kr. = 21,3086 b.	MONTREAL 1 \$ = 7,1913 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 z. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengo = 125,79 b.	LESTONIE 100 Lats = 138,77 b.
6 juin 1932	26,40	28,25	7,155	290,22	140,13	59,—	36,78	135,—	131,25	144,50	21,24	6,25	169,475	—	80,40	—	—
7	26,38	28,2575	7,1575	290,30	140,15	59,—	36,745	135,50	131,75	144,50	21,25	6,24	169,675	—	80,40	—	—
8	26,30	28,265	7,16375	290,34	140,13	59,—	36,80	135,125	132,25	144,125	21,275	6,23	169,925	—	80,40	—	—
9	26,36375	28,245	7,1655	290,25	140,075	59,075	36,74	134,50	132,—	144,275	21,21	6,08	170,075	—	80,44	—	—
10	26,335	28,245	7,167	290,35	140,10	59,10	36,78	135,25	131,50	144,225	21,30	6,10	170,08	—	80,475	—	—
13	26,36	28,25	7,1675	290,40	140,12	59,175	36,75	135,—	131,50	144,25	21,325	6,16	170,—	—	80,45	—	—
14	26,36	28,239	7,172	290,45	140,06	59,075	36,73	135,—	130,—	143,75	21,30	6,15	169,82	—	80,275	—	—
15	26,31	28,2325	7,1825	290,45	139,95	59,10	36,75	135,—	130,—	143,75	21,30	6,21	170,—	—	80,50	—	—
16	26,34875	28,255	7,1885	290,57	140,17	59,35	36,70	135,25	128,75	144,—	21,35	6,21	170,10	—	80,65	—	—
17	26,19	28,225	7,195	290,25	140,—	59,175	36,68	133,—	126,50	143,—	21,3025	6,175	170,175	—	80,675	—	—
20	26,04	28,24	7,1885	290,40	139,975	59,225	36,725	133,25	127,—	142,25	21,2875	6,175	170,525	—	80,45	—	—

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 juin 1932	D 0,002	pair	D 0,005	pair	D 0,036	D 0,030	R 0,10	R 0,20
7	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,040	D 0,030	pair	R 0,10
8	D 0,001	pair	D 0,005	pair	D 0,032	D 0,026	pair	R 0,10
9	pair	R 0,001	D 0,005	pair	D 0,036	D 0,032	pair	R 0,10
10	pair	R 0,002	D 0,002	pair	D 0,030	D 0,025	pair	R 0,10
11	pair	R 0,003	pair	R 0,002	D 0,030	D 0,020	pair	R 0,10
13	R 0,002	R 0,004	pair	R 0,002	D 0,050	D 0,030	pair	R 0,10
14	R 0,004	R 0,006	D 0,005	pair	D 0,030	D 0,025	pair	R 0,05
15	pair	R 0,002	D 0,010	D 0,005	D 0,025	D 0,020	pair	R 0,05
16	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,025	D 0,020	pair	R 0,05
17	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,025	D 0,020	pair	R 0,05
18	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,016	D 0,012	D 0,05	pair
20	D 0,001	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,016	D 0,012	pair	R 0,05
<i>à 3 mois :</i>								
6 juin 1932	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,100	D 0,090	R 0,30	R 0,50
7	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,100	D 0,090	R 0,10	R 0,30
8	pair	R 0,002	D 0,005	pair	D 0,080	D 0,070	R 0,10	R 0,20
9	R 0,002	R 0,004	D 0,0075	D 0,0025	D 0,080	D 0,050	R 0,10	R 0,20
10	R 0,002	R 0,004	D 0,005	pair	D 0,075	D 0,065	R 0,10	R 0,20
11	R 0,006	R 0,008	D 0,002	R 0,002	D 0,076	D 0,070	R 0,10	R 0,30
13	R 0,008	R 0,012	pair	R 0,005	D 0,080	D 0,070	pair	R 0,10
14	R 0,008	R 0,012	D 0,010	D 0,005	D 0,075	D 0,070	D 0,10	pair
15	R 0,004	R 0,006	D 0,010	D 0,005	D 0,065	D 0,055	D 0,005	R 0,05
16	D 0,002	—	D 0,012	D 0,006	D 0,060	D 0,054	D 0,05	R 0,05
17	D 0,002	pair	D 0,010	D 0,005	D 0,070	D 0,060	pair	R 0,05
18	D 0,002	pair	D 0,010	pair	D 0,045	D 0,035	D 0,05	R 0,05
20	D 0,001	pair	D 0,010	D 0,005	R 0,040	R 0,035	pair	R 0,05
<i>Moyennés des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1930	R 0,0077	R 0,0070	R 0,0141	R 0,0093	R 0,0016	R 0,0019	R 0,1923	R 0,0428
1931	D 0,0990	D 0,1035	R 0,0182	R 0,0174	D 0,0165	D 0,0143	D 0,6177	D 1,0217
1931 Mars	D 0,0260	D 0,0330	R 0,0290	R 0,0290	R 0,0015	D 0,0011	R 0,4760	R 0,5500
Avril	D 0,0110	D 0,0675	R 0,0156	R 0,0167	D 0,0081	D 0,0080	R 0,0550	D 0,0200
Mai	D 0,0593	D 0,0604	R 0,0171	R 0,0218	D 0,0047	D 0,0059	D 0,3040	D 0,2630
Juin	D 0,0500	D 0,0490	R 0,0150	R 0,0190	D 0,0003	R 0,00025	D 0,0430	D 0,0540
Juillet	R 0,0064	R 0,0004	R 0,0213	R 0,0290	R 0,0118	R 0,0070	R 0,1500	pair
Août	D 0,1040	D 0,0840	R 0,0290	R 0,0320	R 0,0080	R 0,0120	R 0,1430	R 0,2330
Septembre	D 0,1940	D 0,1650	D 0,0060	D 0,0100	R 0,0310	R 0,0004	R 0,3000	D 0,2330
Octobre	D 0,2800	D 0,2460	R 0,0560	R 0,0590	D 0,0820	D 0,0620	D 3,2000	D 4,1450
Novembre	D 0,2100	D 0,1920	R 0,0020	R 0,0110	D 0,0510	D 0,0380	D 1,8940	D 1,7570
Décembre	D 0,2240	D 0,2050	R 0,0370	R 0,0350	D 0,0480	D 0,0430	D 3,2900	D 3,2800
1932 Janvier	D 0,1180	D 0,1070	R 0,0610	R 0,0757	D 0,0360	R 0,0315	D 2,6290	D 2,4070
Février	D 0,0191	D 0,0233	R 0,0990	R 0,1103	D 0,0182	D 0,01435	D 0,9480	D 0,6444
Mars	R 0,1820	R 0,1940	R 0,1480	R 0,1580	R 0,0100	R 0,0150	R 0,3170	R 0,7680
Avril	R 0,0470	R 0,0500	R 0,0560	R 0,0690	D 0,0190	D 0,0170	R 0,0710	R 0,1450
Mai	R 0,0150	R 0,0210	R 0,0250	R 0,0320	R 0,0460	D 0,0390	R 0,0500	R 0,1700

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921, ind. 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)				
1930	plus haut	942	951	889	891	895	129	226	235	
	plus bas	890	908	833	841	859	124	201	221	
	moyenne	911	925	859	861	874	126	210	226	
1931	plus haut	871	893	817	823	846	122	197	217	
	plus bas	793	802	734	736	764	110	162	192	
	moyenne	824	836	768	774	798	115	177	203	
1931	Mars	841	860	780	796	811	117	184	207	
	Avril	834	854	779	788	808	116	180	205	
	Mai	831	841	768	778	803	116	176	202	
	Juin	826	833	768	776	798	115	176	201	
	Juillet	809	819	759	761	789	114	175	201	
	Août	809	817	761	761	787	113	173	199	
	Septembre	814	817	762	758	786	113	175	201	
	Octobre	806	814	752	752	781	113	173	199	
	Novembre	801	808	746	752	776	112	170	197	
	Décembre	793	802	734	736	764	110	162	192	
	1932	Janvier	784	788	722	720	752	108	158	189
		Février	761	772	703	704	734	106	152	184
Mars		760	760	695	695	725	104	149	182	
Avril		745	749	686	687	715	103	144	179	
Mai		746	748	683	683	712	103	145	179	

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamts) Base : 1913	États-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base: juil. 1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2)							
1930	plus haut ..	808	116	131	132	93	576	131	
	plus bas ...	679	98	109	118	80	498	107	
	moyenne ...	744	107	120	125	86	543	117	
1931	plus haut ..	661	95	107	115	78	494	105	
	plus bas ...	573	83	99	104	69	413	85	
	moyenne ...	626	90	104	111	73	462	97	
1931	Mars	660	95	106	114	76	492	103	
	Avril	652	94	106	114	75	494	102	
	Mai	640	92	104	113	73	480	102	
	Juin	642	93	103	112	72	477	100	
	Juillet	635	92	102	112	72	466	97	
	Août	616	89	99	110	72	455	94	
	Septembre ...	597	86	99	109	71	437	91	
	Octobre	591	85	104	107	70	423	89	
	Novembre ...	534	84	106	107	70	417	89	
	Décembre	573	83	106	104	69	413	85	
	1932	Janvier	557	80	106	100	67	414	84
		Février	554	80	105	100	66	421	83
Mars		548	79	105	100	66	427	82	
Avril		539	78	102	98	65	424	80	
Mai		526	76						

(1) Indice au 15 de chaque mois.
 (2) Sur la base du taux de stabilisation.
 (3) Nouvel indice pour 784 produits.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base : moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PERIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Jun	146	131	156	122	176	168	131	122	81	64	125	114	153	136
Juillet	101	86	115	86	151	135	142	136	87	63	132	125	123	127
Août	82	71	112	91	117	116	136	123	88	63	130	115	111	120
Septembre	111	101	137	120	142	138	128	118	83	58	129	114	127	141
Octobre	140	116	145	126	133	125	141	124	89	63	140	129	190	172
Novembre	95	85	114	88	163	147	132	126	75	58	131	115	149	137
Décembre	116	105	163	136	225	208	153	135	76	59	144	132	152	144
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	85	78	117	104	118	121	130	117	68	55	135	120	165	145
Février	80	73	95	90	129	123	112	110	62	55	122	114	136	118
Mars	126	101	127	101	126	120	129	119	66	56	125	119	164	149
Avril	130	109	119	101	116	114	128	114	67	58	124	116	164	139
Mai	123	105	107	91	120	109	124	(1) 112	63		120		149	

(1) Indice provisoire.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
<i>Nombre de bêtes abattues.</i>					
1930 Moyenne mensuelle	9.674	1.197	9.705	18.702	6.852
1931 Moyenne mensuelle	8.578	809	9.385	22.863	6.010
1931 Mars	7.625	865	8.550	19.508	4.963
Avril	9.019	758	11.786	25.527	4.112
Mai	7.630	692	9.332	23.500	2.339
Juin	8.010	582	9.889	25.982	1.919
Juillet	10.033	712	12.195	29.411	2.658
Août	8.308	669	8.980	24.319	3.023
Septembre	9.707	676	9.691	24.350	7.441
Octobre	9.308	987	8.502	20.081	9.026
Novembre	8.180	850	7.800	16.737	10.141
Décembre	9.558	1.132	9.553	19.433	11.485
1932 Janvier	9.388	954	8.213	19.582	7.641
Février	9.815	743	8.002	19.725	6.540
Mars	12.653	787	11.760	21.808	5.738
Avril	11.564	609	11.119	18.671	3.204
Mai	10.282	502	12.018	22.025	2.197

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Mai	12.119	56.250	38.761	97.755	1,9	7,9	6,1	13,8	227	650	3,79	10,80
Juin	12.226	64.014	41.336	103.273	1,9	9,0	6,5	14,5	196	672	3,27	11,20
Juillet	15.202	64.754	48.530	117.404	2,4	9,0	7,7	16,4	255	775	4,23	12,90
Août	19.242	70.873	51.710	120.842	3,0	9,9	8,2	16,8	310	730	5,17	12,50
Septembre	24.109	75.222	60.181	121.674	3,8	10,2	9,5	16,5	334	810	5,50	13,50
Octobre	27.322	81.318	54.804	126.060	4,3	11,1	8,5	17,2	382	900	6,37	14,70
Novembre	38.973	97.807	76.043	140.776	6,1	12,6	12,0	18,1	492	940	8,20	15,10
Décembre	63.540	129.380	117.519	164.099	9,2	17,0	17,0	21,5	629	1.223	11,20	21,30
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	77.181	153.925	112.784	179.560	11,1	20,0	16,2	23,2	875	1.484	14,60	24,70
Février	81.750	168.676	121.906	194.509	11,7	21,0	17,4	24,3	980	1.514	16,20	25,20
Mars	81.305	158.016	125.972	191.742	11,3	19,3	17,7	23,4	884	1.515	14,70	25,20
Avril	70.377	152.530	110.139	183.668	10,0	18,8	15,6	22,6	787	1.487	13,70	24,60

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Année 1930	2.338	132	8.930	11.400
Année 1931	3.115	160	8.895	12.170
1931 Mars	262	15	788	1.065
Avril	279	15	799	1.093
Mai	255	18	772	1.045
Juin	425	21	871	1.317
Juillet	279	18	894	1.191
Août	318	14	718	1.050
Septembre	285	17	766	1.068
Octobre	249	7	793	1.049
Novembre	208	7	637	852
Décembre	220	9	651	880
1932 Janvier	275	7	467	749
Février (*)	227	14	534	775
Mars	351	13	687	1.051
Avril	363	2	678	1.043
Mai (*)	345	7	635	987

(*) Gand n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Première période	138	222	285	39	79	54
Deuxième période	144	174		39	48	
Troisième période	137	158		46	43	
Quatrième période	156	298		71	41	

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs)

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1931 Moyenne mensuelle	72,2	179,8	5,6	257,6	252,0	5,6	97,84
1931 Mars	65,6	198,4	5,0	269,0	264,8	4,2	98,44
Avril	71,3	187,9	4,7	263,9	255,5	8,4	96,82
Mai	77,0	176,0	4,6	257,6	250,6	7,0	97,20
Juin	73,8	184,8	5,1	263,7	250,8	12,9	95,09
Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août	98,2	175,9	4,5	278,6	251,3	27,4	90,18
Septembre	82,1	182,6	4,8	269,5	245,6	23,9	91,14
Octobre	66,2	197,3	5,0	268,4	249,1	19,3	92,80
Novembre	59,4	173,6	4,3	237,3	243,2	-5,9	102,50
Décembre	61,0	147,6	12,8	221,4	244,4	-23,0	110,40
1932 Janvier	59,4	139,5	5,9	204,8	237,1	-32,3	115,78
Février	49,8	140,2	4,1	194,1	237,1	-43,0	122,11
Mars	60,3	142,5	3,9	206,7	235,2	-28,5	113,78
Avril	54,9	143,3	4,2	202,4	223,4	-21,0	110,37
Mai (chiffres provisoires)	64,1	128,4	3,9	196,4	217,2	-20,8	110,59

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

- A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;
- B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;
- C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

PÉRIODES	A	B	C	A + C
1930 Moyenne mensuelle	475.997	112.654	155.262	631.259
1931 Moyenne mensuelle	430.855	112.994	125.609	556.464
1931 Mars	458.735	122.673	139.233	597.968
Avril	440.485	108.311	132.289	572.774
Mai	416.490	105.445	123.462	539.952
Juin	442.755	107.057	127.882	570.637
Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367
Août	423.775	109.672	122.703	546.478
Septembre	444.964	120.377	130.742	575.706
Octobre	480.518	131.070	131.219	611.737
Novembre	430.054	108.026	120.223	550.277
Décembre	366.934	97.772	108.322	475.256
1932 Janvier	350.953	98.020	91.642	442.595
Février	355.052	100.440	97.300	452.352
Mars	375.369	101.280	98.635	474.004
Avril	363.775	92.937	97.655	461.430
Mai	330.620	86.062	89.155	419.775

III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (milliers)	Voyageurs-km (millions)	Tonnes totales (milliers)	Tonnes-km (millions) (*)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1931 Moyenne mensuelle	17.628	480	5.794	192	36	204	70	502
1931 Février	16.675	434	5.412	162	31	206	74	473
Mars	19.475	484	6.216	203	37	226	83	549
Avril	17.579	476	5.846	191	35	206	78	510
Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511
Juillet	18.042	535	5.951	206	38	205	73	522
Août	18.387	567	5.721	190	38	206	70	504
Septembre	17.919	505	6.045	206	40	211	66	523
Octobre	16.947	452	6.384	223	42	203	62	530
Novembre	16.693	434	5.838	196	36	185	59	476
Décembre	16.577	434	4.838	165	30	166	57	419
1932 Janvier	15.858	409	4.604	132	—	175	77	384
Février	14.885	388	4.619	136	—	170	82	388
Mars	15.770	429	4.712	148	—	166	71	386
Avril	14.558	393	4.617	139	—	166	80	385

(*) Jusq'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

2° Transports de marchandises en service intérieur.

PÉRIODES	Nombre de tonnes (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1930 Moyenne mensuelle	414	1.126	68	284	504	599	35	132	46	277	3.485
1931 Moyenne mensuelle	354	1.135	33	240	402	502	25	118	45	221	3.076
1931 Février	277	1.244	42	227	305	392	22	112	41	111	2.773
Mars	299	1.185	26	249	306	473	32	200	47	284	3.191
Avril	273	1.030	4	251	433	545	30	163	48	262	3.039
Mai	245	995	20	225	444	565	27	97	50	230	2.898
Juin	243	1.028	25	262	472	612	24	96	43	244	3.049
Juillet	237	1.051	24	233	496	623	25	98	43	256	3.136
Août	250	1.098	18	245	449	554	25	98	42	250	3.029
Septembre	272	1.236	14	231	432	571	29	108	45	232	3.220
Octobre	738	1.286	21	256	430	545	21	102	48	233	3.680
Novembre	786	1.156	17	236	351	422	21	91	44	208	3.332
Décembre	285	1.060	19	209	279	363	21	108	44	209	2.800
1932 Janvier	274	1.088	17	186	276	306	19	118	46	187	2.517
Février	234	1.128	17	212	286	275	21	156	47	184	2.560
Mars	243	1.112	12	188	302	349	22	166	51	186	2.631
Avril	228	1.036	11	220	319	398	20	130	47	170	2.579

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1930 Moyenne mensuelle	917	1.955	873	767	149	969	3.684	1.073	366	3.649	1.054	200
1931 Moyenne mensuelle	880	1.866	877	746	130	857	3.810	1.153	365	3.724	1.103	232
1931 Mars	931	1.983	819	775	125	832	3.849	1.148	326	3.761	1.112	161
Avril	882	1.901	801	775	120	848	3.719	1.090	354	3.659	1.059	167
Mai	897	1.931	823	743	133	812	3.582	1.099	383	3.592	1.095	211
Juin	865	1.914	958	726	142	868	3.810	1.216	387	3.623	1.101	278
Juillet	905	1.947	923	765	123	875	4.008	1.171	362	3.931	1.141	277
Août	892	1.884	919	738	125	829	3.917	1.234	391	3.858	1.162	227
Septembre	909	1.864	991	799	127	889	4.113	1.242	417	3.998	1.157	283
Octobre	934	1.881	979	775	151	949	4.273	1.302	405	4.145	1.251	308
Novembre	907	1.861	965	769	149	805	3.850	1.206	334	3.682	1.120	277
Décembre	816	1.730	919	684	155	792	3.626	1.095	296	3.540	1.034	266
1932 Janvier	786	1.702	792	634	151	711	3.522	1.014	241	3.404	993	237
Février	818	1.606	754	710	111	645	3.432	1.108	256	3.336	999	241
Mars	751	1.577	619	631	123	642	3.564	1.110	272	3.645	1.056	218
Avril	735	1.595		641	121		3.653	1.096		3.867	1.173	
Mai	769	1.636		607	118		3.466	1.008		3.508	1.044	

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1930 Moyenne mensuelle	230	245	331	230	244	132	242	123
1931 Moyenne mensuelle	212	214	212	212	214	158	225	116
1931 Mars	191	190	199	193	190	179	205	113
Avril	175	193	200	186	217	138	209	108
Mai	205	212	207	205	216	112	206	122
Juin	197	207	286	189	171	133	234	144
Juillet	215	225	164	195	199	137	180	68
Août	219	221	221	222	225	138	239	140
Septembre	231	229	279	231	219	203	250	106
Octobre	252	258	250	267	275	151	245	151
Novembre	229	221	194	219	211	186	229	120
Décembre	219	209	195	222	214	231	211	123
1932 Janvier	240	224	141	231	200	145	130	97
Février	194	177	184	214	207	165	181	121
Mars	200	181	209	190	173	114	150	97
Avril	185	172	153	195	177	109	157	85
Mai	145	147		143	155			

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		TERME	
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs) (1)	Montant des liquidations (millions de francs) (1)
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.765	20	250 (2)	634	157
1931 Moyenne mensuelle	38 (2)	365	31.116	162	21.391	21	250 (2)	449	99
1931 Mars	38	366	35.577	165	25.450	22	250	587	134
Avril	38	360	32.311	159	22.374	20	250	424	124
Mai	38	355	33.565	155	23.744	17	250	377	94
Juin	38	379	34.131	167	24.420	22	250	511	92
Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73
Septembre	38	352	30.292	152	20.654	22	250	414	92
Octobre	38	383	30.354	168	20.159	22	250	462	91
Novembre	38	362	22.573	161	14.478	19	250	326	59
Décembre	38	369	28.318	176	18.863	22	250	350	60
1932 Janvier	38	369	26.770	170	18.425	20	250	405	60
Février	38	347	24.966	162	16.798	20	250	337	80
Mars	38	353	29.758	167	20.546	21	250	438	152
Avril	38	360	24.774	168	16.866	21	250	285	72
Mai	38	338	22.034	160	15.101	19	250	273	39

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1930 Moyenne mensuelle	(*) 274.438	2.070	4.127	9.820	4.114	9.827	27.889	87,1
1931 Moyenne mensuelle	(*) 296.777	2.179	3.859	9.018	3.826	9.026	25.730	86,6
1931 Mars	281.129	2.106	3.857	9.103	3.761	9.120	25.841	87,1
Avril	282.579	2.233	4.044	9.400	4.007	9.416	26.867	86,5
Mai	284.217	2.204	3.687	8.923	3.716	8.935	25.260	87,2
Juin	285.998	2.206	3.719	9.167	3.793	9.174	25.853	87,2
Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9
Septembre	290.671	2.075	3.618	8.575	3.647	8.570	24.411	86,8
Octobre	292.708	2.146	4.425	9.301	4.146	9.312	27.185	85,5
Novembre	294.743	2.285	3.302	8.529	3.482	8.534	23.847	87,1
Décembre	296.777	2.335	4.180	9.327	3.837	9.329	26.673	86,7
1932 Janvier	298.991	2.361	3.996	8.906	4.080	8.908	25.889	85,7
Février	301.158	2.474	3.529	8.760	3.676	8.768	24.733	87,3
Mars	303.161	2.382	3.935	9.080	3.778	9.088	25.881	86,6
Avril	304.225	2.350	3.761	8.833	3.857	8.841	25.293	85,7
Mai	305.739	2.322	3.123	7.690	3.203	7.693	21.710	86,2

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1930	3.358.445	1.372.832	1.985.613	7.653.177	4.959.801
Année 1931	3.170.647	1.949.573	1.221.074	9.114.550	
1931 Mars	235.214	171.250	63.964	8.183.339	
Avril	247.551	158.250	91.301	8.274.640	
Mai	245.654	163.152	82.502	8.357.142	
Juin	244.794	165.542	79.252	8.436.394	
Juillet	272.808	183.305	89.503	8.525.897	
Août	219.825	155.251	64.574	8.590.471	
Septembre	219.962	165.371	54.591	8.645.062	
Octobre	272.958	166.278	106.680	8.751.742	
Novembre	238.668	145.081	93.587	8.845.329	
Décembre	237.740	208.818	28.922	9.114.550	
1932 Janvier	347.686 (3)	193.738 (3)	153.948 (3)	9.253.948 (3)	
Février	286.737 (3)	196.486 (3)	90.251 (3)	9.344.199 (3)	
Mars	227.063 (3)	241.817 (3)	- 14.754 (4)	9.329.445 (3)	
Avril	272.317 (3)	183.285 (3)	89.032 (3)	9.418.477 (3)	
Mai	244.686 (3)	184.728 (3)	59.958 (3)	9.492.985 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1930 et 1931 et celui de décembre 1931 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

(4) Retraits pour souscription à l'emprunt 5 p. c. à lots.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYÉS AUX EFFETS PRÉSENTÉS A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(Milliers de francs)		
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
Année 1931	1.467.857	117.133	7,98	7.459.992	310.996	4,17
1931 Mars	108.725	8.644	7,95	667.158	25.657	3,85
Avril	118.471	8.238	6,95	519.347	22.872	4,40
Mai	119.462	8.718	7,30	503.905	22.786	4,52
Juin	120.951	9.104	7,53	526.882	22.825	4,33
Juillet	121.996	9.313	7,63	525.307	21.419	4,08
Août	117.079	9.594	8,19	522.392	22.927	4,38
Septembre	116.290	9.384	8,07	614.865	25.425	4,14
Octobre	141.344	11.000	7,78	733.619	31.317	4,27
Novembre	139.040	11.038	7,94	753.315	28.592	3,80
Décembre	136.518	12.468	9,13	747.093	33.627	4,50
1932 Janvier	122.862	11.627	9,46	759.671	31.715	4,17
Février	117.357	11.975	10,20	840.257	31.885	3,79
Mars	138.625	13.263	9,57	930.088	32.796	3,53
Avril	146.166	12.969	8,87	907.156	29.963	3,30
Mai	138.563	11.466	8,27	881.803	27.975	3,17

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	18-6-1931	19-5-1932	26-5-1932	2-6-1932	9-6-1932	16-6-1932
Encaissé :							
Or	(1) 306.377	7.165.791	12.659.702	12.707.985	12.716.530	12.753.246	12.758.538
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	4.302.144	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.638.234	4.609.298	4.680.751	4.578.987	4.496.179	4.481.193
Avances sur fonds publics	57.901	163.030	325.632	293.110	343.859	319.225	293.120
Bons et annuités du Trésor belge (Loi du 27-12-30)	—	1.461.793	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	15.930.288	18.078.223	18.039.982	18.197.603	18.124.453	17.994.474
Comptes courants particuliers	88.333	835.917	1.184.874	1.411.422	1.034.132	1.176.419	1.203.896
Compte courant du Trésor	14.541	78.587	123.849	27.892	209.852	69.409	139.578
Total des engagements à vue ...	1.152.636	16.844.792	19.386.946	19.479.296	19.441.587	19.370.281	19.337.948
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	42,54 %	65,30 %	65,24 %	65,41 %	65,84 %	65,98 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,50 %	3,50 %				
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	3,50 %	4,50 %				

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-3-1931	30-11-1931	31-12-1931 (1)	31-1-1932	29-2-1932	31-3-1932
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	78.070	81.047	81.047	81.047	81.047
Devises-or sur l'étranger	28.768	45.647	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	396.768	179.327	166.602	163.123	177.549	263.683
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	220.055	174.582	156.213	152.338	163.389	144.155
Comptes courants	163.234	54.505	128.397	274.157	196.615	164.051	150.782
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	182.191	153.735	162.653	159.840	156.621	150.168
Créditeurs :							
à vue	222.030	329.298	314.395	292.819	306.916	319.259	361.044
à terme	63.465	136.751	154.936	145.048	125.682	121.410	120.647
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,09 %	47,57 %	50,78 %	49,83 %	50,70 %	51,75 %	53,97 %

(1) Situation établie après apurement total de la moins-value sur les avoirs en livres sterling.

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	28 avril 1932	5	Hongrie	18 avril 1932	6
Autriche	18 mars 1932	7	Indes	28 avril 1932	5
Belgique	14 janvier 1932	3,50	Italie	2 mai 1932	5
Bulgarie	25 mai 1932	8	Japon	7 juin 1932	5,11
Danemark	30 mai 1932	4	Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Dantzig	24 novembre 1931	5	Lithuanie	6 mai 1932	7
Espagne	8 juillet 1931	6,50	Norvège	19 mai 1932	4,50
Esthonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	3 octobre 1930	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	26 février 1932	3	Portugal	4 avril 1932	6,50
Finlande	20 avril 1932	6,50	Roumanie	4 mars 1932	7
France	10 octobre 1931	2,50	Suède	3 juin 1932	4
Grande-Bretagne	12 mai 1932	2,50	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	20 février 1932	11	Tchécoslovaquie	12 avril 1932	5
Hollande	19 avril 1932	2,50	Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

ACTIF.

PASSIF.

	Au 30 avril 1932		Au 31 mai 1932			Au 30 avril 1932		Au 31 mai 1932			
		%		%			%		%		
I. Encaisse :					I. Capital :						
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	15.499	1,3	13.084	1,1	Capital autorisé : 200.000 actions de 2.500 fr. suisse-or chacune	500.000		500.000			
II. Fonds à vue placés à intérêts	71.406	6,3	68.257	5,7	Capital émis	434.000	108,500	9,5	125.000	10,5	
III Portefeuille réescomptable (au prix d'achat):					Actions libérées de 25 p. c.						
1° Effets de commerce et acceptations de banque	453.651	39,9	469.136	39,4	II. Réserves :						
2° Bons du Trésor	156.202	13,7	182.625	15,3	1° Fonds de réserve légale	559		1.318			
	609.853		651.761		2° Fonds de réserve de dividende	1.094		2.690			
IV Fonds à terme placés à intérêts :					3° Fonds de réserve générale	2.189	3,842	0,4	5.379	9,387	0,8
A trois mois au maximum	253.506	22,3	269.030	22,6	III. Dépôts à long terme :						
V. Effets et placements divers :					1° Compte de Trust des annuités	153.769	13,5	153.769	12,9		
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand	76.884	6,8	76.884	6,4		
(a) Bons du Trésor	92.875	8,2	92.917	7,8	3° Fonds de garantie du gouvernem. français	68.648	6,0	68.648	5,8		
(b) Placements divers	59.694	5,2	59.720	5,0		299.301			299.301		
2° De 3 à 6 mois d'échéance	23.749	2,1	23.759	2,0	IV. Dépôts à court terme et à vue :						
3° A plus de 6 mois d'échéance	973	0,1	1.933	0,2	1° Banques centrales pour leur compte :						
	177.291		178.329		a) A trois mois au maximum	300.606	26,4	351.744	29,5		
VI. Au res actifs	10.002	0,9	11.250	0,9	b) A vue	319.934	28,1	314.405	26,4		
						620.540		666.149			
					2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :						
					A vue	61.424	5,4	53.393	4,5		
					3° Autres déposants :						
					a) A trois mois au maximum	5.522	0,5				
					b) A vue	3.982	0,4	8.147	0,7		
						9.504					
					V. Bénéfices à répartir le 1^{er} juillet 1932 :						
					1° Dividende payable aux actionnaires, au taux de 6 % par an			6.447			
					2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des statuts			3.191			
								9.638	0,8		
					VI. Postes divers	34.446	3,0	20.696	1,7		
TOTAUX...	1.137.557	100,0	1.191.711	100,0	TOTAUX...	1.137.557	100,0	1.191.711	100,0		

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics		Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédoiteurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements, à vue %	
			Effets de commerce escomptés						Effets négociables achetés
			Sur la France	Sur l'étranger					
1930 Moyenne annuelle.	45.954.926	6.836.087	5.967.692	27.696	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1931 Moyenne annuelle.	58.966.286	10.126.770	6.093.766	680.881	15.498.618	2.839.333	79.208.511	25.572.205	56,28
1931 Avril	56.107.297	6.911.797	5.433.150	26.716	19.472.248	2.926.757	78.707.503	22.228.476	55,59
Mai	55.624.663	6.694.294	5.401.515	26.044	19.476.345	2.840.327	77.934.475	22.120.017	55,59
Juin	55.933.295	5.463.621	4.563.904	27.841	20.825.450	2.869.084	77.803.172	22.041.484	56,02
Juillet	56.228.693	6.945.695	4.270.056	22.519	18.825.962	2.891.803	78.669.675	20.971.382	56,47
Août	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.616	14.912.001	2.826.527	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01
Octobre	60.539.238	15.727.756	7.005.535	2.489.259	10.857.666	2.844.863	81.847.181	28.642.343	54,79
Novembre	67.580.594	13.374.307	6.846.478	899.566	10.165.562	2.864.936	82.794.909	30.178.140	59,82
Décembre	67.953.568	16.159.339	6.194.871	902.904	7.480.507	2.844.087	83.021.962	29.737.717	60,26
1932 Janvier	69.279.466	11.131.240	5.617.692	897.469	9.307.057	2.862.374	84.921.668	27.453.192	61,65
Février	72.563.083	8.176.369	4.951.705	103.773	9.141.515	2.824.813	84.438.199	26.770.370	65,25
Mars	75.737.753	4.833.384	4.461.954	187.773	8.752.584	2.802.935	83.452.267	26.564.075	68,84
Avril	76.909.171	4.230.399	3.974.860	225.765	7.974.526	2.807.043	82.523.540	27.101.904	70,16
Mai	78.339.832	4.594.342	3.411.537	267.522	6.513.256	2.842.574	82.382.036	27.163.456	71,51
Juin	89.170.598	5.413.875	3.304.209	267.405	3.792.609	2.799.272	82.406.091	26.718.879	73,47

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 10 octobre 1931.
précédent : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitur)	Billets en circulation	Comptes courants crédoiteurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1930 Moyenne annuelle.	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1931 Moyenne annuelle.	626.667	66.667	193.361	100.324	1.134	916.972	103.561	309	61,39
1931 Avril	480.105	44.385	212.019	120.166	—	852.402	24.564	248	54,73
Mai	485.674	45.543	223.260	131.966	—	898.105	22.161	288	52,76
Juin	488.609	45.457	224.997	95.104	—	852.874	39.068	163	54,77
Juillet	533.262	43.426	228.522	97.291	—	895.585	43.701	201	56,76
Août	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65
Octobre	822.872	146.166	102.061	114.526	—	1.070.195	150.985	75	67,38
Novembre	892.515	132.748	81.549	112.805	—	1.058.273	205.581	101	70,61
Décembre	930.782	86.946	84.545	109.826	—	1.031.089	198.246	272	75,70
1932 Janvier	905.973	83.879	84.330	126.244	—	1.052.201	164.370	207	74,46
Février	887.871	71.024	83.771	90.952	—	991.700	157.480	55	77,26
Mars	906.364	64.522	84.309	92.836	—	988.123	174.249	169	75,81
Avril	910.397	58.828	84.410	96.678	—	996.022	163.588	99	78,50
Mai	947.976	52.689	88.572	101.804	—	1.013.574	181.606	144	79,31
Juin	989.175	49.096	88.572	96.308	—	1.005.293	221.660	180	80,61

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 19 avril 1932.
précédent : 3 %, depuis le 29 septembre 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Département)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1930 Moyenne annuelle.	155.209	865	49.148	7.956	17.959	75.034	358.414	114.742	50,2
1931 Moyenne annuelle.	139.882	1.015	46.125	11.476	27.727	85.323	355.091	119.383	43,6
1931 Avril..... 9	146.122	902	33.400	10.890	28.609	72.899	358.885	103.372	46,6
Mai..... 7	147.506	976	34.415	5.635	25.524	65.574	356.217	100.090	52,2
Juin..... 4	151.876	1.058	38.498	7.106	28.311	73.913	356.371	112.681	50,1
Juillet..... 9	164.619	1.192	31.826	7.102	27.837	66.765	359.258	115.265	57,7
Août..... 6	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.252	108.052	41,2
Septembre..... 10	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8
Octobre..... 8	135.239	1.326	64.126	16.898	25.715	106.739	359.324	141.334	38,9
Novembre..... 5	120.690	1.219	57.826	10.751	32.090	100.667	358.857	121.023	31,4
Décembre..... 10	120.712	805	60.616	12.551	31.401	104.568	358.850	124.359	30,2
1932 Janvier..... 7	120.750	575	64.891	19.899	35.789	120.579	362.859	136.010	24,6
Février..... 4	120.765	548	40.701	13.634	40.120	94.455	347.666	124.974	36,9
Mars..... 10	120.802	654	54.371	11.545	44.930	110.846	354.475	134.585	31,1
Avril..... 7	120.807	630	51.111	12.164	40.910	104.185	359.791	123.180	29,7
Mai..... 5	120.816	641	69.076	11.585	19.228	99.889	356.530	122.027	32,6
Juin..... 9	131.721	741	74.260	12.612	25.622	112.494	357.238	144.897	34,6

Taux d'escompte } actuel : 2,50 % depuis le 12 mai 1932.
 } précédent : 3 % depuis le 21 avril 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisiennaires	Portefeuille-effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.393	481.007	57,95
1931 Moyenne annuelle.	1.711.071	203.283	138.225	2.609.395	172.355	38.099	4.228.484	425.627	41,13
1931 Avril..... 7	2.343.644	165.605	143.228	1.975.360	155.219	48.500	4.377.850	332.848	53,27
Mai..... 7	2.369.868	169.281	175.099	1.686.307	146.546	21.130	4.076.736	332.741	57,58
Juin..... 6	2.299.930	112.956	176.965	1.709.450	69.876	54.510	4.079.250	270.471	55,47
Juillet..... 7	1.421.756	370.989	84.354	2.554.992	224.477	3.420	4.110.418	342.762	40,26
Août..... 7	1.365.024	307.211	60.395	3.462.726	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre..... 7	1.370.514	400.439	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.061	434.105	37,47
Octobre..... 7	1.219.268	141.540	78.857	3.688.054	167.559	40.410	4.522.918	500.463	27,09
Novembre..... 7	1.101.298	160.650	93.841	3.830.091	112.268	30	4.541.599	398.903	25,54
Décembre..... 8	1.005.116	170.466	122.246	3.881.417	190.882	22.430	4.591.576	415.950	23,48
1932 Janvier..... 7	979.043	162.252	140.053	3.854.092	99.016	17.030	4.575.551	417.212	22,86
Février..... 5	928.341	146.750	140.474	3.461.736	129.038	22.080	4.276.132	332.941	23,33
Mars..... 7	880.006	156.409	133.582	3.268.316	218.430	34.180	4.178.896	318.872	23,04
Avril..... 7	878.742	141.708	175.964	3.172.694	100.415	3.680	4.085.675	370.263	22,90
Mai..... 7	851.110	133.254	197.797	3.145.676	110.074	10.040	3.990.865	362.836	22,61
Juin..... 7	848.421	138.163	236.412	3.031.413	129.239	6.280	3.889.407	357.522	23,23

Taux d'escompte } actuel : 5 %, depuis le 28 avril 1932.
 } précédent : 5,50 %, depuis le 9 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (en milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle	(1) 613.893	347.019	49.424	43.058	30.204	898.726	199.273	87,51
1931 Moyenne annuelle	1.173.709	330.366	41.147	46.465	26.237	1.147.761	514.042	90,51
1931 Avril	642.796	313.683	46.211	40.032	41.222	971.838	158.360	84,63
Mai	642.822	288.355	36.009	45.304	34.784	941.145	173.099	83,57
Juin	652.548	326.858	25.263	45.315	27.671	966.343	190.854	84,64
Juillet	839.538	416.944	26.706	46.053	24.797	1.047.792	346.699	90,10
Août	1.189.508	496.863	53.873	56.645	22.802	1.236.942	619.502	90,84
Septembre	1.215.039	570.154	36.823	50.499	27.729	1.277.708	657.203	92,26
Octobre	1.726.610	354.980	53.542	54.257	24.360	1.433.302	770.833	94,44
Novembre	2.199.421	92.827	74.465	54.661	17.764	1.461.499	971.645	94,21
Décembre	2.200.850	145.086	30.933	49.813	10.254	1.458.268	977.184	96,32
1932 Janvier	2.400.785	100.283	34.229	63.150	13.246	1.538.410	1.067.812	95,97
Février	2.446.119	109.969	27.202	53.115	9.974	1.490.659	1.147.437	96,89
Mars	2.458.261	108.396	23.732	50.493	8.557	1.481.306	1.162.853	97,07
Avril	2.438.611	110.123	53.207	46.546	9.211	1.490.071	1.160.390	96,16
Mai	2.459.313	96.860	47.755	41.625	10.470	1.507.412	1.142.945	96,45
Juin	2.584.393	70.527	19.852	44.021	8.853	1.511.535	1.208.558	97,62

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

(1) Jusqu'au 1^{er} avril 1930, l'argent était compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (en milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle	663.274	290.246	113.125	639.150	74.159	1.274.189	24.192	59,66
1931 Moyenne annuelle	572.881	182.575	121.833	598.399	91.101	1.195.097	242.042	52,57
1931 Avril	562.922	240.384	110.346	550.848	83.319	1.211.638	251.790	54,89
Mai	567.444	229.640	103.182	532.052	74.001	1.201.902	221.402	56,—
Juin	567.650	283.171	99.934	524.381	73.259	1.177.181	15.128	57,01
Juillet	567.795	205.276	119.951	570.863	78.951	1.187.400	293.657	52,20
Août	567.903	147.613	126.657	635.263	88.397	1.216.145	243.218	49,03
Septembre	568.013	143.787	138.047	627.313	98.197	1.185.764	252.029	49,51
Octobre	576.047	93.989	130.627	630.242	111.541	1.187.045	216.485	48,10
Novembre	595.826	78.666	133.513	623.792	113.057	1.176.794	218.594	48,34
Décembre	600.350	80.617	119.892	619.694	115.483	1.168.350	227.860	48,77
1932 Janvier	600.412	88.407	124.117	651.838	124.432	1.137.006	263.422	49,19
Février	602.293	69.479	116.471	641.851	120.483	1.111.536	235.029	49,89
Mars	608.403	49.437	119.537	629.133	115.857	1.111.721	196.039	50,30
Avril	573.564	67.392	116.112	629.490	115.014	1.100.705	197.865	49,36
Mai	514.228	71.979	117.602	614.312	115.870	1.104.269	169.380	48,38
Juin	524.031	45.245	112.730	636.209	114.731	1.076.623	152.242	46,33

Taux d'escompte { actuel : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.
précédent : 6,50 %, depuis le 13 juin 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (en milliers de \$).

Dates	Réserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapports du total des réserves aux engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.....	3.005.581	166.764	253.994	213.324	565.213	1.488.217	2.448.086	80,6
1931 Moyenne annuelle.....	3.159.905	170.872	327.012	239.909	669.553	1.851.113	2.464.782	77,2
1931 Avril..... 8	3.131.021	177.092	142.585	171.729	598.655	1.505.143	2.442.507	83,8
Mai..... 6	3.172.277	172.704	150.202	193.869	598.351	1.540.783	2.471.540	83,4
Juin..... 10	3.277.003	167.599	184.755	127.217	599.024	1.641.949	2.440.011	84,4
Juillet..... 8	3.427.905	164.042	162.386	91.788	667.953	1.736.922	2.527.346	84,2
Août..... 5	3.429.037	165.761	188.575	66.074	680.631	1.772.672	2.510.447	83,9
Septembre..... 9	3.470.046	158.717	260.232	197.788	728.065	2.010.322	2.553.730	79,5
Octobre..... 7	3.036.950	156.198	463.393	581.356	738.345	2.269.989	2.486.033	67,1
Novembre..... 4	2.772.746	160.639	705.224	642.033	727.576	2.447.069	2.319.271	61,5
Décembre..... 9	2.969.118	167.855	725.182	389.219	717.193	2.484.892	2.259.498	66,1
1932 Janvier..... 6	2.985.552	173.635	818.216	275.306	765.945	2.651.026	2.169.419	65,5
Février..... 3	2.970.182	197.321	855.168	156.100	748.995	2.664.003	2.054.001	67,1
Mars..... 9	2.959.420	207.869	747.979	137.584	785.123	2.617.381	1.989.158	68,8
Avril..... 6	3.032.202	212.544	635.274	57.946	885.014	2.561.573	2.020.161	70,8
Mai..... 4	2.992.421	210.825	505.801	44.522	1.286.881	2.561.649	2.237.102	66,8
Juin (1)..... 9	2.626.960		537.630			2.557.120	2.2.0.200	59,4

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 3 %, depuis le 26 février 1932.
précédent : 3,50 % depuis le 16 octobre 1931.

(1) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (en milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissement.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	5.231.925	4.881.749	3.008.226	1.196.725	194.149	15.929.432	423.711	1.511.025	56,61
1931 Moyenne annuelle.	5.398.642	3.506.250	3.375.455	1.204.185	178.865	14.679.170	378.928	1.758.307	52,95
1931 Mars..... 10	5.305.942	4.046.979	3.547.084	1.192.343	244.523	15.110.481	323.695	1.909.974	53,90
Avril..... 10	5.310.613	4.068.889	3.045.790	1.062.662	115.142	15.002.494	397.582	1.741.136	54,72
Mai..... 10	5.312.842	4.126.086	2.728.635	1.146.370	187.757	14.818.322	300.082	1.516.991	56,74
Juin..... 10	5.323.278	3.989.647	2.666.768	1.226.353	103.771	14.629.867	354.055	1.545.593	56,34
Juillet..... 10	5.368.502	3.862.570	3.026.780	1.199.693	108.791	14.679.619	446.074	1.480.391	55,59
Août..... 10	5.372.031	3.494.987	3.168.116	1.084.363	143.638	14.592.890	376.997	1.890.074	52,59
Septembre..... 10	5.373.734	3.438.912	3.132.205	1.147.119	83.491	14.634.598	347.649	1.495.349	53,48
Octobre..... 10	5.447.582	2.752.999	3.592.341	1.230.293	207.187	14.335.030	308.624	1.542.511	50,66
Novembre..... 10	5.625.967	2.436.823	3.825.016	1.374.032	232.702	14.360.068	367.633	1.476.515	49,76
Décembre..... 10	5.625.983	2.302.916	3.856.677	1.183.226	66.773	14.152.232	338.978	2.014.365	48,04
1932 Janvier..... 10	5.626.332	2.103.661	4.569.463	886.422	60.717	14.213.249	362.031	2.243.785	45,96
Février..... 10	5.626.349	1.794.219	4.263.697	984.226	49.194	13.748.255	328.004	1.791.985	46,76
Mars..... 10	5.626.359	1.656.950	4.633.031	970.457	31.420	13.835.697	347.551	1.445.596	46,60
Avril..... 10	5.628.576	1.509.668	4.654.919	958.805	89.938	13.622.104	346.102	1.387.853	46,48
Mai..... 10	5.631.297	1.487.277	4.709.154	1.062.436	105.550	13.230.060	340.588	1.331.078	47,77

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 2 mai 1932.
précédent : 6 %, depuis le 21 mars 1932.